



# Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

## Première Commission

20<sup>e</sup> séance plénière

Mardi 25 octobre 2022, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Pieris ..... (Sri Lanka)

La séance est ouverte à 10 h 5.

### Points 90 à 108 de l'ordre du jour (suite)

#### Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément au programme de travail, la Commission entendra d'abord un exposé du Président du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), S. E. M. Burhan Gafoor, de Singapour, à qui je souhaite chaleureusement la bienvenue à la tribune aujourd'hui.

Après la déclaration de l'Ambassadeur Gafoor, la Commission passera en mode informel pour permettre aux délégations de poser des questions. Immédiatement après, la séance plénière reprendra afin que la Commission poursuive son débat thématique sur le groupe de questions « Désarmement régional et sécurité ».

Je rappelle également aux délégations que la séance sera suspendue à 12 h 30 aujourd'hui afin de procéder à la cérémonie annuelle de remise des diplômes du Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Gafoor.

**M. Gafoor** (Singapour) (*parle en anglais*) : Qu'on me permette tout d'abord de saluer votre excellent travail, Monsieur le Président, à la présidence de la très importante Première Commission, ainsi que le leadership dont vous faites preuve pour diriger les travaux de la Commission en des temps très difficiles. J'ai le plaisir d'informer la Première Commission aujourd'hui en ma qualité de Président du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025).

Le groupe de travail à composition non limitée a tenu jusqu'à présent trois sessions de fond, en décembre de l'année dernière, ainsi qu'en mars et en juillet de cette année. Les deux premières sessions de fond, en décembre 2021 et en mars 2022, ont été marquées par de longs débats sur la question des modalités de participation des parties prenantes. Par la suite, les États Membres ont pu se mettre d'accord sur un ensemble de modalités de participation des parties prenantes, que j'avais proposées en ma qualité de Président et que le groupe de travail à composition non limitée a ensuite adoptées à la troisième session de fond en juillet. Au cours des trois sessions de fond, les délégations ont également mené des échanges de vues sur les six piliers du mandat du groupe de travail tel qu'il est défini dans la résolution 75/240. Ces piliers sont les suivants : les menaces existantes et potentielles ; les règles, normes et principes de comportement responsable des États ; le droit international ; les mesures de confiance ; le renforcement des capacités et un dialogue institutionnel régulier. La Première Commission se souviendra également qu'au titre de la résolution 75/240, l'Assemblée générale a demandé

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 ([verbatimrecords@un.org](mailto:verbatimrecords@un.org)). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

22-65161 (F)



Document adapté

Merci de recycler



au groupe de travail de lui présenter, pour adoption par consensus, des rapports d'activité annuels. Avec l'objectif commun de parvenir à des résultats positifs et orientés vers l'action, les États Membres ont mené des discussions constructives sur les différents domaines thématiques. J'ai le plaisir d'informer la Commission que l'approche constructive adoptée par toutes les délégations a conduit à l'adoption par consensus, à la troisième session de fond en juillet 2022, du premier rapport d'activité annuel du groupe de travail à composition non limitée.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier toutes les délégations qui siègent à la Première Commission, et à travers elles leurs représentants officiels, leurs capitales et leurs gouvernements, pour l'approche très constructive qu'ils ont adoptée et leur engagement à travailler ensemble dans un esprit de consensus.

Je voudrais maintenant donner aux membres un bref aperçu du rapport d'activité annuel, qui porte sur les six piliers du mandat du groupe de travail à composition non limitée, chacune de leurs sections respectives étant composée de deux parties substantielles. La première partie porte sur les discussions que les États Membres ont eues sur le sujet, tandis que la seconde décrit les prochaines étapes recommandées aux États Membres, notamment en identifiant les domaines qui feront l'objet de discussions ciblées dans le cadre de chaque pilier lors des quatrième et cinquième sessions de fond en 2023.

Plus précisément, la section consacrée aux menaces fait état de l'augmentation du nombre d'incidents impliquant l'utilisation malveillante des technologies de l'information et des communications par des acteurs étatiques et non étatiques, ainsi que des conséquences des activités numériques préjudiciables dans différents domaines, y compris les infrastructures critiques. Il y est également indiqué que les États Membres doivent poursuivre les échanges de vues sur les risques qui se posent ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité numérique et sur les mesures de coopération qui pourraient être prises pour y parer. Les sections consacrées aux normes, au droit international, aux mesures de confiance, au renforcement des capacités et au dialogue institutionnel régulier contiennent des listes non exhaustives de propositions concrètes et orientées vers l'action, qui devront faire l'objet de discussions plus approfondies lors des futures sessions de fond. En outre, dans la section sur les mesures de confiance, il est fait état d'une initiative concrète relative à l'accord conclu en vue d'établir un répertoire mondial et intergouvernemental de points de contact. En conséquence, il a été convenu que les États Membres mèneront de nouvelles discussions ciblées sur l'établissement de ce répertoire aux quatrième et cinquième sessions de fond.

Le Secrétariat est déjà en train de solliciter les vues des États sur l'idée d'un tel répertoire mondial et intergouvernemental de points de contact. Un document d'information sera élaboré sur la base de ces vues, et sera présenté en janvier 2023. Je crois comprendre également que le Secrétariat est prêt à présenter ses conclusions préliminaires lors de la réunion intersessions que j'ai l'intention de convoquer à New York du 5 au 9 décembre. Il faudra régler de nombreux détails techniques spécifiques avant que l'idée d'un tel répertoire puisse être mise en œuvre. C'est au groupe de travail à composition non limitée de préciser ces détails, et j'ai l'intention de m'atteler à cette tâche importante dès que possible. Comme je l'ai indiqué, j'ai également informé les délégations que je convoquerai des réunions intersessions en décembre afin que les États Membres puissent tenir des discussions sur les mesures de confiance, dans le cadre des prochaines étapes recommandées dans le rapport d'activité annuel. Lors de la réunion intersessions, les États Membres auront également l'occasion de mener des discussions approfondies sur les autres piliers du mandat du groupe de travail à composition non limitée. J'espère que la réunion intersessions de décembre permettra de jeter les bases pour faciliter les progrès sur les différentes questions et préparer les sessions de fond de mars et juillet 2023.

J'ai dit à maintes reprises que le groupe de travail à composition non limitée constituait en lui-même un mécanisme de renforcement de la confiance et, dans ce contexte, le rapport d'activité annuel est une feuille de route importante pour garantir que le groupe de travail à composition non limitée reste efficace, constructif et productif et mène ses travaux dans l'intérêt de tous les États Membres. J'espère que, guidés par le rapport d'activité annuel, les États Membres continueront à travailler ensemble de manière constructive pour mettre en œuvre les décisions qui ont été prises par consensus et mener des discussions ciblées sur les domaines dans lesquels nous pouvons trouver et consolider un terrain d'entente.

À cet égard, Singapour a soumis le projet de décision A/C.1/77/L.54 à l'examen de la Commission au titre du point 94 de l'ordre du jour. Le projet de décision vise à demander à l'Assemblée générale de faire sien le rapport d'activité annuel. Selon moi, l'adoption du projet de décision par consensus renforcera le consensus atteint à la troisième session de fond en juillet. Je voudrais également saisir cette occasion pour indiquer à la Commission qu'à mon avis, toutes les délégations ont participé activement et dans un esprit constructif aux travaux du groupe de travail à composition non limitée, et je les en remercie sincèrement. Mais je suis également d'avis que chaque délégation a la responsabilité de continuer à promouvoir et à renforcer l'esprit de consensus qui a heureusement caractérisé les travaux du groupe de

travail à composition non limitée jusqu'à présent. Même si je m'en félicite, on ne peut pas tenir cela pour acquis. Il faudra que toutes les délégations continuent à participer activement et dans un esprit constructif à la promotion et au renforcement de l'esprit de consensus.

Je voudrais donc appeler toutes les délégations à tendre la main aux autres délégations, à dialoguer et à faire un effort pour se comprendre. En fin de compte, pour parvenir à un consensus, il faudra créer un climat de confiance, et c'est grâce à ce climat de confiance qu'on pourra trouver un terrain d'entente et, si nécessaire, faire des compromis afin d'obtenir des résultats mutuellement bénéfiques pour tous les pays. On ne peut parvenir à un résultat consensuel que si toutes les délégations sont capables de faire preuve de souplesse. J'espère que lorsque le groupe de travail à composition non limitée se réunira à nouveau en décembre pour la réunion intersessions et en mars 2023 pour la session de fond, nous serons tous en mesure de travailler ensemble et de maintenir notre esprit de dialogue positif et de partenariat constructif afin de renforcer la confiance et de parvenir à des résultats consensuels. Je voudrais également exhorter tous les États Membres à participer activement aux prochaines réunions du groupe de travail à composition non limitée à New York, y compris à la prochaine réunion intersessions en décembre. J'ai également l'intention de profiter de la réunion intersessions, ainsi que des réunions ultérieures, pour continuer à donner aux organisations régionales et aux parties prenantes concernées l'occasion d'enrichir nos travaux en partageant leurs connaissances et leurs points de vue précieux.

Qu'il me soit permis de conclure en remerciant une nouvelle fois tous les membres de la Première Commission et, à travers eux, leurs délégations à New York et les fonctionnaires qui se trouvent dans leurs capitales pour leur participation active et constructive aux travaux du groupe de travail à composition non limitée. Je me réjouis de continuer à travailler avec tous les membres pour assurer le succès du groupe de travail à composition non limitée afin de concrétiser notre vision commune d'un environnement numérique ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à la pratique établie à la Commission, je vais maintenant suspendre la séance pour donner aux délégations l'occasion de mener un débat interactif sur l'exposé que nous venons d'entendre dans le cadre d'une séance informelle de questions-réponses.

*La séance, suspendue à 10 h 20, est reprise à 10 h 35.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant passer au groupe de questions « Désarmement et sécurité sur le plan régional ». Nous avons une longue liste d'orateurs et d'oratrices pour ce groupe de questions. Je compte donc sur la pleine coopération de toutes les délégations.

**M<sup>me</sup> Sulaiman** (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

L'ASEAN reconnaît les défis considérables posés par les changements géopolitiques et géostratégiques dans la région, qui ont exacerbé les questions de sécurité traditionnelles et non traditionnelles sous-jacentes, les ramifications socioéconomiques de la maladie à coronavirus (COVID-19) et d'autres défis transfrontaliers. Ainsi, le renforcement de la centralité et de l'unité de l'ASEAN par le biais de mécanismes dirigés par l'ASEAN, tels que le Sommet de l'Asie orientale, le Forum régional de l'ASEAN et la Réunion des ministres de la défense de l'ASEAN Plus, reste une priorité pour la région.

Nous sommes résolus à promouvoir un environnement favorable à la paix, à la stabilité et au développement prospère. Nous convenons également qu'il importe d'adopter une approche multilatérale pour traiter les problèmes communs et pressants qui se posent sur les plans régional et mondial, ainsi que pour défendre un ordre régional fondé sur des règles, ancré dans le droit international. C'est dans cet esprit que l'ASEAN continue de souligner qu'il importe de redoubler d'efforts pour régler d'une manière stratégique et holistique les problèmes communs rencontrés sur le plan régional, y compris dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement.

L'ASEAN est fermement convaincue que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie contre leur emploi ou la menace de leur emploi. Nous soutenons fermement le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui est la pierre angulaire du régime mondial de désarmement nucléaire, de non-prolifération et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'ASEAN rappelle également que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est un accord historique qui contribue au désarmement nucléaire mondial et vient renforcer d'autres instruments de désarmement et de non-prolifération nucléaires en vigueur, notamment le TNP, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les traités portant création des zones exemptes d'armes nucléaires.

Dans ce contexte, nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à remplir leurs obligations en matière de désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du

TNP, et à prendre conscience de l'importance de l'élimination totale des armes nucléaires en tant que seul moyen permettant de garantir que les armes nucléaires ne seront plus jamais utilisées, quelles que soient les circonstances.

Pour sa part, l'ASEAN souligne sa détermination à préserver l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires, comme le consacrent le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est (Traité de Bangkok) et la Charte de l'ASEAN. Nous reconnaissons que le Traité de Bangkok contribue aux objectifs du TNP. Alors que nous célébrons cette année le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité de Bangkok, nous soulignons l'importance d'une application complète et effective de ce traité.

L'ASEAN a décidé de prolonger le Plan d'action visant à renforcer l'application du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est pour une nouvelle période de cinq ans, de 2023 à 2027. L'ASEAN réaffirme sa volonté de continuer à collaborer avec les États dotés d'armes nucléaires et à intensifier les efforts déployés par toutes les parties pour régler toutes les questions en suspens, conformément aux buts et principes inscrits dans le Traité de Bangkok.

Au même titre que la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, nous reconnaissons l'importance des zones régionales exemptes d'armes nucléaires, et nous continuons donc à soutenir les efforts en cours pour la création de telles zones, en particulier au Moyen-Orient. Nous insistons également sur l'importance de la poursuite d'un dialogue pacifique entre toutes les parties concernées afin d'instaurer une paix et une stabilité durables dans une péninsule coréenne dénucléarisée.

L'ASEAN a également contribué à la sécurité régionale par l'action qu'elle mène pour promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous saluons le Réseau des organismes de réglementation de l'énergie atomique de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEANTOM) pour ses efforts sur l'amélioration de la coopération entre les organismes de réglementation nucléaire et le renforcement de la sûreté, de la sécurité et des garanties nucléaires dans la région, notamment à l'occasion de la neuvième Réunion annuelle de l'ASEANTOM en août 2022. Nous attendons également avec impatience l'application du protocole de l'ASEAN sur la préparation aux interventions d'urgence en cas d'urgence nucléaire ou radiologique, qui a été approuvé par la Réunion des hauts responsables de l'ASEAN en septembre 2021.

Nous nous félicitons en outre de l'avancement de la mise en œuvre des modalités pratiques entre l'ASEAN et l'Agence internationale de l'énergie atomique sur la

coopération dans les domaines de la science et de la technologie nucléaires et de leurs applications, ainsi que dans les secteurs de la sûreté, de la sécurité et des garanties nucléaires, qui ont été signées en septembre 2019.

Outre les travaux de l'ASEANTOM, l'ASEAN note que cette année marque le cinquantième anniversaire de la signature de la Convention sur les armes biologiques, et nous réaffirmons notre attachement à ce traité historique. Nous attachons également une grande importance au renforcement de la coopération et de l'assistance internationales ainsi qu'aux échanges de toxines biologiques, d'agents, d'équipements et de technologies à des fins pacifiques. À cet égard, nous nous félicitons de la réussite de l'exercice de simulation réalisé par le Forum régional de l'ASEAN sur les capacités de réaction aux incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, qui s'est déroulé à Manille du 13 au 15 juin 2022. Nous saluons également les réalisations du Réseau d'experts de l'ASEAN en matière de défense chimique, biologique et radiologique afin de favoriser une plus grande coopération régionale dans ce domaine.

De manière générale, l'ASEAN réaffirme sa volonté de respecter les obligations des traités de désarmement dont les États membres de l'ASEAN sont signataires, et elle attache de l'importance aux entités et dialogues régionaux destinés à faciliter la mise en œuvre de nos engagements d'une manière équilibrée. Nous espérons que nos efforts permettront d'atteindre l'objectif de désarmement mondial et d'un monde sans armes nucléaires et de faire progresser nos objectifs en matière de promotion de la paix et de la sécurité internationales.

**M. Al-Taie (Iraq) (parle en arabe) :** Tout d'abord, le Groupe des États arabes s'associe à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.19).

Le Groupe des États arabes tient à rappeler que de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale, les conclusions de sa session extraordinaire consacrée au désarmement et les recommandations de la Commission du désarmement ont toutes été adoptées par consensus. Le Groupe souligne les liens existant entre le désarmement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et entre le désarmement et la réalisation du développement durable. En outre, plusieurs résolutions et documents de l'ONU soulignent l'importance du désarmement et de la maîtrise des armements au niveau régional.

Il ne fait aucun doute que le Moyen-Orient est l'une des régions du monde qui doit redoubler d'efforts pour renforcer le désarmement et la maîtrise des armements afin d'instaurer la confiance, de parvenir à la paix et d'accroître la sécurité, ainsi que de créer une base

stable pour le développement durable. Le Groupe des États arabes souligne l'importance cruciale des conventions créant des zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde, y compris au Moyen-Orient. À cet égard, le Groupe des États arabes souligne la nécessité d'adopter des mesures efficaces et immédiates à cette fin, ce que le projet de résolution annuel déposé par le Groupe, intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient » (A/C.1/77/L.2), demande expressément. Nous espérons que la communauté internationale et les États qui souhaitent la paix et la stabilité continueront à soutenir cet important projet de résolution, comme ils l'ont fait les années précédentes.

Le Groupe des États arabes demande également aux trois États qui ont coparrainé la résolution sur le Moyen-Orient adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, d'assumer leur responsabilité dans la mise en œuvre de cette résolution, qui fait partie intégrante de la prorogation du TNP pour une durée indéfinie. Tous les efforts seront déployés pour assurer la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, et pour renforcer la paix, la sécurité et la stabilité dans l'une des régions du monde les plus instables et les plus en proie aux conflits.

À cet égard, le Groupe des États arabes se félicite de la tenue de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui a eu lieu en novembre 2019 sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie, pays frère, conformément à la décision 73/546. Nous nous félicitons du succès de cette session et de l'adoption de nombreuses décisions importantes, tant sur le fond qu'en ce qui concerne la procédure, comme en témoigne le rapport du Secrétaire général (A/75/63).

Le Groupe des États arabes se félicite également de la tenue de la deuxième session de la Conférence, présidée par l'État du Koweït, pays frère. Cette session a adopté les méthodes de travail de la Conférence, a établi un comité informel pour les négociations intersessions et a publié un rapport final. Le Groupe des États arabes attend avec intérêt la tenue en novembre de la troisième session, qui sera présidée par la République libanaise, pays frère. Nous exhortons toutes celles et tous ceux qui ont été invités à cette conférence à y participer de bonne foi et à négocier un traité juridiquement contraignant qui devrait promouvoir la paix et la sécurité aux échelons régional et international.

Les États arabes ont assumé leurs responsabilités en ce qui concerne la sécurité et la stabilité au

Moyen-Orient et la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive. D'autres États doivent également assumer les leurs. Dans ce contexte, le Groupe des États arabes exprime sa grande inquiétude face au danger persistant résultant du refus continu d'Israël d'adhérer au TNP. Israël est le seul État du Moyen-Orient qui n'a pas adhéré à ce traité et qui a refusé de soumettre ses installations nucléaires au système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le Groupe des États arabes réaffirme que le retard persistant dans la mise en œuvre de l'engagement international énoncé dans la résolution sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive représente un recul en ce qui concerne le désarmement nucléaire, et entrave les progrès vers la non-prolifération des armes de destruction massive au niveau mondial et l'instauration de la sécurité dans la région.

Le Groupe des États arabes espère que les résultats de la troisième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive feront avancer les négociations aux fins de la création d'une telle zone qui répondrait aux intérêts de sécurité de tous sans discrimination, conformément aux buts et principes des Nations Unies et aux engagements pris à cet égard.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

**M. Karczmarz** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie, l'Ukraine et la République de Moldova, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, ainsi que la Géorgie, Monaco et Saint-Marin s'associent à la présente déclaration.

Étant donné l'augmentation des conflits violents et des menaces de recours à la force dans le monde, les violations flagrantes et répétées de la Charte des Nations Unies et du droit international, ainsi que l'omniprésence d'une culture d'impunité, il importe d'adopter une approche nouvelle et plus forte de la paix et de la sécurité mondiales, ancrée dans le multilatéralisme, les droits de l'homme, les libertés fondamentales et le droit international. Les menaces contre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance d'un État, sous quelque prétexte que ce soit, sont une menace pour nous tous et ne sauraient être tolérées. Rester sans réaction reviendrait à accepter

un ordre international fondé sur l'usage de la force. La guerre d'agression non provoquée, injustifiée et illégale de la Russie est l'un des plus grands défis à la paix et à la sécurité mondiales. Elle sape l'ordre international fondé sur des règles et porte atteinte à l'économie mondiale et à la sécurité alimentaire mondiale d'une manière qui nuit à tous les pays. La récente mobilisation militaire des autorités russes constitue une escalade sans précédent dans la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine.

L'Union européenne condamne la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et les atrocités commises par les forces russes. Elle exhorte la Russie à cesser immédiatement ses attaques aveugles contre les civils et les infrastructures civiles et à retirer immédiatement, complètement et sans condition toutes ses forces et son matériel militaire de l'ensemble du territoire de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. La Russie porte l'entière responsabilité des pertes en vies humaines, des souffrances humaines et des destructions qu'elle cause en Ukraine. Il ne saurait y avoir d'impunité pour des crimes de guerre. Les auteurs de ces violations doivent rendre des comptes. L'Union européenne condamne également avec la plus grande fermeté l'implication du Bélarus dans la guerre d'agression en cours contre l'Ukraine, et engage la Russie et le Bélarus à respecter les résolutions de l'Assemblée générale portant sur l'agression russe contre l'Ukraine. Ces résolutions ont envoyé un message fort à la Russie et au Bélarus, leur signifiant qu'ils sont isolés dans leurs actions.

Dans le même temps, l'Union européenne salue le courage et la détermination du peuple ukrainien et de ses dirigeants dans leur lutte pour défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et la liberté de leur pays. L'Union européenne est résolue dans son engagement à aider l'Ukraine à exercer son droit naturel de légitime défense, tel qu'il est énoncé dans la Charte des Nations Unies, contre l'agression russe et à construire un avenir pacifique, démocratique et prospère. À cet égard, elle continuera à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux.

L'évolution de la nature des conflits, la prolifération des groupes armés et l'augmentation de la violence causent d'énormes douleurs et souffrances et affectent profondément la vie des hommes, des femmes, des garçons et des filles dans le monde entier. Lorsque la paix recule et que des conflits armés déstabilisent des États et des régions entières, nous subissons tous souvent des conséquences directes ou indirectes, et sommes aux prises avec de nouveaux défis en matière de sécurité. L'Union européenne participe de longue date à la lutte contre les menaces qui pèsent sur la sécurité internationale et régionale et à la promotion du désarmement. Les partenariats

régionaux sont essentiels pour traiter les questions et préoccupations de sécurité régionale, et ils constituent un facteur fondamental pour l'établissement d'un dialogue régional qui peut faciliter le traitement des questions d'intérêt commun. La prévention et la lutte contre les risques pour la sécurité liés à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération restent des préoccupations majeures de l'Union européenne.

Le détournement, le commerce illicite et l'utilisation non autorisée des armes classiques, en particulier des armes légères et de petit calibre (ALPC) et de leurs munitions, continuent de constituer un obstacle sérieux à la paix, à la sécurité et au développement durable au niveau mondial. L'Union européenne continue de prendre part à la lutte contre les armes légères illicites, étant donné qu'elles mettent en péril la stabilité régionale dans diverses parties du monde.

La majorité des projets d'assistance appuyés par l'Union européenne peuvent être considérés comme des projets classiques de contrôle des ALPC. La plupart d'entre eux ont une portée régionale et sont mis en œuvre avec l'aide d'organisations régionales. En Afrique, l'Union européenne a collaboré avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et le Centre régional sur les armes légères. En Europe, l'Union européenne collabore avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Centre de documentation d'Europe du Sud-Est et de l'Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères, qui fait partie du Programme des Nations Unies pour le développement, notamment en soutenant la mise en œuvre de la feuille de route destinée à résoudre durablement d'ici 2024 le problème de la maîtrise des armements dans les Balkans occidentaux. En Amérique latine, l'Union européenne collabore avec l'Organisation des États américains et le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. L'Union européenne soutient également la lutte contre le commerce illicite et la prolifération des ALPC dans les États membres de la Ligue des États arabes.

D'autres projets de l'Union européenne permettent de renforcer les capacités en matière de contrôle des exportations d'armes, ce qui est essentiel pour éviter que les armes légères et de petit calibre ne tombent entre de mauvaises mains. L'Union européenne aide les États, à leur demande, à renforcer leurs systèmes de contrôle des transferts d'armes en vue d'appliquer le Traité sur le commerce des armes. Les activités menées dans le cadre de ce projet se déroulent dans le monde entier et comprennent l'aide à l'élaboration de la législation, la

formation et le partage des meilleures pratiques entre les professionnels du contrôle des exportations. En outre, l'Union européenne, par le biais du programme de soutien à l'application du Traité sur le commerce des armes, a fourni une assistance technique à bon nombre de pays bénéficiaires d'Amérique latine, d'Afrique, d'Asie centrale et du Sud-Est, d'Europe orientale et du Caucase, dans le but de renforcer leurs systèmes nationaux, conformément aux dispositions du Traité.

Le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) des ex-combattants sont essentiels à la stabilisation et à la construction d'une paix durable. Ils peuvent empêcher l'exploitation des griefs et de l'instabilité provoqués par les groupes armés. Le processus de DDR fait donc partie intégrante de la contribution de l'Union européenne à l'absence de violence et à une stabilisation plus large, car il s'attaque aux risques posés par les groupes armés et soutient la transition des affrontements armés à l'engagement politique et à la gouvernance inclusive.

L'expérience de l'Union européenne a montré la nécessité d'un engagement précoce dans une perspective à long terme, d'une souplesse et d'une capacité à réagir rapidement, en reliant les efforts de diplomatie, de développement, de paix, de sécurité et de défense dans des contextes à haut risque. Pour répondre aux défis posés par les groupes armés et maximiser l'impact de ses actions, l'Union européenne a décidé d'actualiser sa politique de désarmement, démobilisation et réintégration, en s'appuyant sur la stratégie globale de l'Union européenne et sur son approche globale des conflits et des crises extérieures.

En outre, l'Union européenne étend sa coopération avec divers partenaires sur le renforcement de la sécurité et de la sûreté biologiques dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en cours. Pour gagner du temps, je m'arrête là ; ceci étant une version abrégée de la déclaration.

**M. Parnohadiningrat** (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.19) et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Les efforts de désarmement déployés au niveau régional constituent une étape importante dans le renforcement de l'architecture mondiale de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Qu'il me soit donc permis de soulever quatre points importants sur ce groupe de questions.

Premièrement, les zones exemptes d'armes nucléaires sont indispensables pour atteindre l'objectif ultime de désarmement nucléaire. Les États dotés d'armes nucléaires doivent fournir des garanties inconditionnelles

contre la menace ou l'emploi d'armes nucléaires à tous les États de la zone, en toutes circonstances. À cet égard, l'Indonésie appelle tous les États dotés d'armes nucléaires à ratifier les protocoles connexes se rapportant à tous les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires. Les États dotés d'armes nucléaires doivent également retirer toutes les réserves et déclarations interprétatives unilatérales incompatibles avec les objectifs des zones. L'Indonésie est également d'avis que chaque État non doté d'armes nucléaires a un rôle important à jouer pour veiller à ce que son territoire et sa région ne soient en aucun cas utilisés en violation de l'objectif de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Deuxièmement, il est essentiel de réaffirmer le rôle des zones exemptes d'armes nucléaires en tant que composantes essentielles de l'architecture mondiale de désarmement et de non-prolifération. Dans cette optique, l'Indonésie est déterminée à préserver l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Cet objectif est inscrit dans la Charte de l'ASEAN et dans le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Notre engagement à appliquer pleinement le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est s'étend également aux questions en suspens de l'adhésion des États dotés d'armes nucléaires au Protocole se rapportant au Traité. L'an prochain, l'Indonésie reprendra la présidence de l'ASEAN. Avec les pays de l'ASEAN, l'Indonésie continuera d'œuvrer pour intensifier les efforts en vue de l'adhésion des États dotés d'armes nucléaires, conformément aux objectifs et aux principes énoncés dans le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Cela inclut notre engagement en faveur du plan d'action nouvellement étendu pour renforcer l'application du Traité pour la période allant de 2023 à 2027.

Troisièmement, il faut continuer à promouvoir l'extension des zones du monde exemptes d'armes nucléaires. Nous devons poursuivre la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires dans les régions où il n'en existe pas, notamment au Moyen-Orient. À cet égard, l'Indonésie se félicite de la tenue réussie des deux sessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, et attend avec intérêt la troisième session de la Conférence, qui se tiendra prochainement. L'Indonésie espère que la réunion débouchera sur des engagements plus fermes de la part des parties en vue de la réalisation de leurs objectifs.

Quatrièmement, les efforts de désarmement régionaux doivent être soutenus dans le cadre des efforts de maintien de la paix et de la sécurité internationales. La

dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne doit être notre objectif commun. Il n'y a pas d'autre solution à la crise sur la péninsule coréenne qu'une solution pacifique. En ce qui concerne le Plan d'action global commun (PAGC), l'Indonésie souhaite également réitérer son appel à toutes les parties concernées pour qu'elles respectent leurs engagements au titre de cet accord historique. Nous espérons que des progrès seront réalisés dans le cadre des négociations afin de préserver le PAGC.

Il ne faut ménager aucun effort pour promouvoir le désarmement nucléaire et la non-prolifération sous tous leurs aspects. À cette fin, je tiens à assurer la Première Commission de l'engagement de notre délégation à concrétiser la vision d'un monde exempt d'armes nucléaires.

**M. Elhomosany** (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des États arabes, et à celle prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.19), et souhaite faire les observations suivantes.

Le Moyen-Orient reste l'une des régions les plus instables du monde. La situation ne cesse de se dégrader, en raison de l'intensification sans précédent des conflits, des guerres par procuration, du terrorisme et de la violence confessionnelle. Je voudrais citer le document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, qui a été adopté par consensus par l'Assemblée générale en 1978 :

« La paix et la sécurité internationales, pour être durables, ne peuvent ni être édifiées sur l'accumulation d'armes [...], ni être maintenues par l'équilibre précaire de la dissuasion ou des doctrines de supériorité stratégique. Une paix réelle et durable ne peut être instaurée que grâce à [...] une réduction rapide et substantielle des armements et des forces armées ». (*résolution S-10/2, par. 13*)

Il est nécessaire de reconnaître que la paix et la sécurité ne peuvent être instaurées au Moyen-Orient par la dissuasion et l'accumulation d'armes mais plutôt en coopérant pour mettre en place une architecture de sécurité équitable et efficace qui assure la sécurité collective et collaborative de tous les États et de tous les peuples de la région. Des mesures sérieuses en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient auraient pu épargner à la région et au monde des guerres et des horreurs dévastatrices, ainsi que des problèmes chroniques de prolifération concernant des pays spécifiques.

L'Égypte se félicite vivement du succès de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires

et d'autres armes de destruction massive, tenue sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie, lors de laquelle une déclaration politique a été adoptée. Nous nous félicitons également de la tenue de la deuxième session de la Conférence sous la présidence de l'État du Koweït, au cours de laquelle le règlement intérieur et un rapport final ont été adoptés et un comité de travail informel pour les consultations intersessions a été mis en place. Nous attendons avec intérêt la troisième session de la Conférence, qui se tiendra en novembre sous la présidence de la République du Liban.

Outre son engagement en faveur d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, l'Égypte a participé de manière constructive à tous les efforts internationaux visant à relever les défis liés à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération dans la région. Il y aura inévitablement d'autres conséquences catastrophiques si on continue à fermer les yeux sur la grave détérioration des conditions de sécurité dans la région. La région est déjà le théâtre d'un nouveau chapitre d'une course aux armements extrêmement inquiétante. Nous ne pouvons pas continuer à rester les bras croisés. Nous demandons instamment à tous les États Membres de participer aux efforts en cours et d'honorer les accords et engagements antérieurs pertinents. Si nous laissons passer une nouvelle occasion de participer à un processus constructif, inclusif et fondé sur le consensus, cela ne fera que perpétuer la violence et le chaos.

**M<sup>me</sup> Petit** (France) : La France s'associe au discours prononcé au nom de l'Union européenne et souhaite, à titre national, ajouter les remarques suivantes.

La dimension régionale de nos travaux revêt une grande importance et j'insisterai à cet égard sur deux points.

En premier lieu, à l'échelle du continent européen, nous sommes préoccupés par les menaces pesant sur l'architecture de sécurité. Nous assistons en effet à l'érosion progressive du régime de maîtrise des armements conventionnels mis en place au cours des années 1990 et adossé au cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), sur les principes fondateurs de laquelle repose la sécurité de ce continent. Les trois grands piliers de ce régime – le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, le Document de Vienne et le Traité « Ciel ouvert » – d'ores et déjà fragilisés, sont aujourd'hui directement affectés par la guerre en Ukraine. Ces instruments ont été conçus pour renforcer la confiance mutuelle, prévenir les tensions et maîtriser le risque d'escalade. Ils sont la traduction concrète des engagements que nous avons collectivement pris en souscrivant à l'Acte final d'Helsinki en 1975 et à la Charte de Paris pour une nouvelle Europe en 1990. Or, depuis

l'annexion de la Crimée en 2014, puis la guerre d'agression qu'elle mène contre l'Ukraine depuis février, avec le soutien de la Biélorussie, la Russie montre son mépris pour les règles et principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et pour les engagements qu'elle a pris au niveau du continent européen que je viens de mentionner, qui régissent les relations entre les États participants de l'OSCE. Après avoir contourné et instrumentalisé pendant des années ses obligations et engagements au titre des mesures de confiance et de sécurité, elle les a sciemment violés en agressant l'Ukraine. La Russie ne saurait se soustraire à ses responsabilités et ses engagements, qui demeurent.

En second lieu, je souhaiterais insister sur l'importance des initiatives de non-prolifération et de désarmement menées au niveau régional et sous-régional. Elles sont par nature complémentaires à celles menées au niveau mondial. Elles contribuent à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales. C'est le cas par exemple en matière de prévention et de lutte contre les trafics d'armes légères et de petit calibre, compte tenu de la nature largement transfrontalière de ces flux. Dans ce domaine, la coopération régionale et sous-régionale doit être encouragée. La France apporte son soutien au développement d'initiatives en ce sens, en particulier dans la zone sahélo-saharienne, dans le cadre notamment de la lutte contre les groupes armés terroristes. C'est également le cas dans les Balkans occidentaux où la France est à l'origine, avec l'Allemagne, d'une initiative soutenue par l'Union européenne visant à réduire les trafics d'armes à feu à l'horizon 2024, qui constitue déjà un succès et dont la méthode représente un modèle intéressant pour d'autres régions. La France soutient également les efforts entrepris par l'Union européenne et l'OSCE pour renforcer la prévention et la lutte contre les trafics d'armes légères et de petit calibre, développer des bonnes pratiques en matière de régulation de ces armes et encourager l'assistance et la coopération dans ce domaine. Pour garantir l'efficacité de la coopération et de l'assistance régionales, nous devons fonder nos initiatives sur l'expression des besoins par les États ou les institutions destinataires. Par ailleurs, nous devons nous assurer d'une bonne coordination entre les différentes initiatives. C'est le fondement de notre approche et nous poursuivrons nos efforts en ce sens.

**M. Turner** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis ont toujours été attachés à la promotion de la paix et de la prospérité internationales. La meilleure façon d'atteindre ces objectifs est d'établir des partenariats solides et une coopération étroite avec des organisations régionales et intergouvernementales.

Malheureusement, cette année est marquée par une augmentation des menaces pesant sur la coopération régionale et la stabilité mondiale. La Russie en particulier, par sa guerre d'agression illégale et non provoquée en Ukraine, a violé de manière flagrante les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et a fait resurgir le spectre de la politique de la corde raide au sujet du nucléaire. Nous condamnons avec la plus grande fermeté les attaques menées par la Russie contre les infrastructures civiles et les villes ukrainiennes, et exigeons qu'elle retire toutes ses troupes et tout son matériel militaire d'Ukraine. De concert avec l'Assemblée générale, nous rejetons les tentatives illégales de la Russie de s'emparer par la force des terres et des biens de son voisin. Nous dénonçons la saisie par la Russie de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, l'intimidation continue dont est l'objet le personnel ukrainien de la centrale, ainsi que les risques nucléaires sans précédent que les actions de la Russie ont provoqués. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts extraordinaires déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour établir et maintenir une présence permanente sur place.

Les États-Unis sont attachés au rôle central de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et à l'architecture dirigée par l'ASEAN dans la région Indopacifique. C'est pourquoi nous avons cherché à coprésider, avec la Thaïlande et Sri Lanka, la réunion intersessions du Forum régional de l'ASEAN sur la non-prolifération et le désarmement. Nous voulons faciliter des échanges réguliers et la promotion de mesures pour gérer et réduire les risques nucléaires dans la région Indopacifique. Les États-Unis restent profondément préoccupés par l'intensification de la campagne de pression militaire, diplomatique et économique de la République populaire de Chine contre Taiwan. Nous avons un intérêt constant à maintenir la paix et la stabilité dans le détroit de Taiwan, ce qui est essentiel pour la sécurité et la prospérité mondiales et constitue un sujet de préoccupation internationale important. Dans ce contexte, nous prenons note de l'expansion continue de la force nucléaire de la République populaire de Chine, et nous appelons celle-ci à faire preuve de transparence en ce qui concerne ses capacités et ses intentions.

Nous ne devons pas non plus perdre de vue les graves problèmes de prolifération nucléaire qui continuent de menacer la sécurité régionale et internationale. Le plus important d'entre eux, c'est l'expansion continue des activités nucléaires de l'Iran, y compris des mesures qui n'ont aucune justification civile crédible. L'escalade nucléaire à laquelle se livre l'Iran souligne l'importance d'une vérification solide, qui reste le fondement de tout accord durable, ainsi que le rôle essentiel de l'AIEA. Comme l'a demandé

le Conseil des gouverneurs de l'AIEA, l'Iran doit coopérer avec l'AIEA de toute urgence pour résoudre sans plus tarder toutes les questions pendantes en matière de garanties liées à d'éventuelles matières et activités nucléaires non déclarées. Par ailleurs, le refus persistant de la Syrie de donner suite aux appels de l'AIEA lui demandant de coopérer pour remédier à son non-respect de longue date des garanties dure depuis plus de 10 ans et reste un sujet de grave préoccupation. Nous engageons de nouveau la Syrie à coopérer pleinement avec l'AIEA pour résoudre toutes les questions et préoccupations concernant le réacteur non déclaré de Deir el-Zor et les sites connexes.

Les États-Unis restent disposés à entreprendre des démarches diplomatiques avec la République populaire démocratique de Corée pour atteindre notre objectif de dénucléarisation complète de la péninsule coréenne. Notre offre de nous rencontrer sans conditions préalables demeure. L'engagement des États-Unis à défense la République de Corée et le Japon reste inébranlable.

Les États-Unis soutiennent les traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires, qui renforcent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et la sécurité régionale, et s'efforcent de faire progresser la ratification des protocoles qu'ils ont signés. Les États-Unis restent fermement attachés à l'objectif de création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, sur la base d'un consensus entre tous les pays de la région. Nous maintenons une communication étroite avec toutes les parties régionales, et sommes prêts à soutenir activement toute initiative visant la création d'une telle zone qui recueille un consensus régional.

Il reste d'autres occasions de démontrer l'attachement aux objectifs de la Première Commission. Les États-Unis restent fermement attachés au caractère universel et à la longévité du TNP. Nous nous réjouissons qu'un très grand nombre d'États parties ont pu s'accorder sur un large éventail de questions à la Conférence d'examen du TNP de cette année, y compris les nombreux États qui ont souligné l'importance de la réduction des risques nucléaires. Bien qu'il n'ait pas été adopté, le projet de document final fournit une base largement acceptée pour des progrès et une coopération véritables. La décision de dernière minute de la Russie de bloquer le consensus ne doit pas nous faire oublier ce que nous avons accompli ensemble.

Les États-Unis sont fermement attachés à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui renforce le programme de désarmement. Nous savons que le monde est plus pacifique, plus sûr et plus prospère lorsque les droits humains des femmes sont respectés, que l'égalité des genres est une priorité et que les femmes et

les filles peuvent participer pleinement à la vie économique, sociale et politique. Cette participation accrue permet d'obtenir des résultats meilleurs et plus durables, non seulement pour les femmes, mais aussi pour l'ensemble des communautés et des pays. Nous regrettons que la Conférence du désarmement n'ait pas réussi à intégrer une formulation tenant compte des questions de genre dans son règlement intérieur. Faire progresser la sécurité internationale, la non-prolifération et le désarmement exige une participation égale et une coopération de bonne foi de la part de tous.

Malgré les nombreux défis actuels, les États-Unis restent attachés à ces objectifs de désarmement et de non-prolifération, et espèrent que la Première Commission continuera à jouer son rôle essentiel dans ce domaine.

**M<sup>me</sup> McIntyre** (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et à celles faites par les représentants de la France et des États-Unis concernant la guerre illégale menée par la Russie en Ukraine.

L'Australie considère que la sécurité régionale fournit les éléments constitutifs d'une sécurité internationale collective et coopérative. Dans la région Indopacifique, nous recherchons une région pacifique, prévisible et respectueuse de la souveraineté, régie par la transparence et des règles et normes acceptées, dans laquelle les peuples peuvent coopérer, prospérer et être à l'abri des risques de conflit. À cette fin, l'Australie travaille activement avec ses partenaires dans le cadre de l'architecture de sécurité pertinente.

L'Australie attache une grande importance à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région concernée, qui apportent une contribution importante au désarmement nucléaire mondial. L'Australie a été l'un des principaux promoteurs du Traité de Rarotonga, qui a établi la zone dénucléarisée du Pacifique Sud en 1985. Nous sommes fermement attachés au Traité de Rarotonga, et nous soutenons sans réserve l'engagement pris par les dirigeants des îles du Pacifique en 2019 de le rendre opérationnel. Nous saluons les efforts qui sont faits dans d'autres régions pour créer des zones exemptes d'armes nucléaires qui garantissent l'absence totale d'armes nucléaires sur les territoires concernés. En particulier, nous reconnaissons l'importance pour notre région du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est – le Traité de Bangkok –, qui vise à préserver l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

L'Australie est profondément préoccupée par l'incidence déstabilisante que le développement continu par la République populaire démocratique de Corée de

ses programmes nucléaires et balistiques illégaux a sur la région Indopacifique. Ces essais sont imprudents : ils menacent notre sécurité et celle de nos voisins et partenaires. Nous demandons instamment à la République populaire démocratique de Corée de ne pas reprendre ses essais nucléaires et de se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'Australie réaffirme son attachement à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et à l'architecture dirigée par l'ASEAN, y compris le Sommet de l'Asie orientale et le Forum régional de l'ASEAN, en tant que point d'ancrage de la sécurité régionale de la région Indopacifique. L'Australie a l'honneur d'être un partenaire stratégique global de l'ASEAN. Nous approfondissons notre coopération dans le cadre de ce partenariat, notamment en matière de cybersécurité, de sécurité maritime et d'intervention en cas de catastrophe. L'Australie est l'un des membres fondateurs du Forum régional de l'ASEAN, une instance importante qui permet à ses membres interrégionaux de promouvoir la diplomatie préventive et d'élaborer des mesures de coopération pour renforcer la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Nous nous félicitons des progrès accomplis à la treizième réunion intersessions du Forum régional de l'ASEAN sur la non-prolifération et le désarmement, qui s'est tenue en avril, et nous sommes heureux de coprésider, avec les Philippines, un atelier du Forum régional de l'ASEAN sur la réduction des risques nucléaires, qui se tiendra en 2023.

Le partenariat de sécurité durable de l'Australie avec sa famille du Pacifique, notamment dans le cadre du Forum des îles du Pacifique, est essentiel à la sécurité collective de notre région. Notre coopération en matière de sécurité s'appuie sur une longue histoire de coopération australienne en matière de défense, de politique et de gestion des frontières dans la région, notamment dans le cadre du Programme pour la sécurité maritime régionale du Pacifique.

L'Australie salue les efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction pour organiser des réunions et des ateliers régionaux ciblés qui contribuent à renforcer les capacités sur les questions de désarmement et de non-prolifération d'une manière qui soit pertinente dans le contexte régional. Les réunions préparatoires régionales organisées par le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies et l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur

les armes biologiques avant la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques de cette année en sont un bon exemple. Nous saluons également la contribution du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et des centres d'excellence régionaux, tels que le Centre d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires en Asie du Sud-Est, hébergé par les Philippines.

L'Australie reconnaît que sa cybersécurité dépend de celle de sa région et de la communauté internationale au sens large. L'Australie est heureuse de collaborer avec ses partenaires d'Asie du Sud-Est et du Pacifique pour améliorer leur cyber-résilience grâce à des projets ciblés de renforcement des capacités cybernétiques dans le cadre de son programme de coopération en matière de technologies cybernétiques et critiques. Nous sommes également heureux de parrainer des femmes de notre région pour qu'elles participent au programme de bourses « Women in International Security and Cyberspace », qui connaît un grand succès, et de soutenir leur participation, ainsi que nos progrès collectifs, au sein du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation.

Enfin, nous considérons que la sécurité régionale et internationale sont les deux faces d'une même pièce. L'Australie continuera à travailler avec ses voisins et partenaires dans la région pour relever les défis communs en matière de sécurité et faire progresser les efforts de désarmement et de non-prolifération, afin que nous puissions construire la région pacifique et prospère que nous souhaitons.

**M. Szewczuk** (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice. Je voudrais également mettre plusieurs points fondamentaux en exergue à titre national.

La date du 24 février 2022 a marqué un tournant décisif dans l'architecture de sécurité régionale et mondiale. La Russie, membre permanent du Conseil de sécurité, a violé la Charte des Nations Unies et les dispositions les plus fondamentales du droit international en lançant une invasion à grande échelle contre son voisin pacifique, l'Ukraine.

La guerre brutale choisie par la Russie a porté un coup dévastateur à l'architecture de sécurité fondée sur le droit international et un ensemble de mesures régionales qui avaient guidé les relations en Europe et en Amérique du Nord pendant quelques décennies. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), dont la Pologne a l'honneur d'assurer la présidence cette année, a été la gardienne des engagements auxquels tous les États participants de l'OSCE, y compris la Russie, ont souscrit.

Avec cette agression contre l'Ukraine, la Russie a décidé d'ouvrir une période de chaos et d'incertitude, une agression lancée après des années pendant lesquelles la Russie n'a cessé de saper les principaux cadres de l'architecture de sécurité régionale. La Russie s'est retirée des engagements qu'elle avait pris au titre du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et du Traité « Ciel ouvert ». Elle a sapé et contourné les dispositions des Documents de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité. Les récentes décisions prises par le Président Poutine concernant la mobilisation militaire et l'annexion illégale de territoire ukrainien, conjuguées aux discours agressifs sur le nucléaire et aux frappes aériennes massives contre des infrastructures civiles, sont le signe que la Russie préfère la voie de l'escalade.

Dans le cadre de sa présidence de l'OSCE, la Pologne a fait tout son possible, dans les mois qui ont précédé l'invasion russe, pour donner une chance aux solutions diplomatiques. Malgré tous ces efforts, la Russie a décidé de remodeler complètement l'ordre régional et international en matière de sécurité. En conséquence, il est extrêmement difficile d'explorer les options permettant de maintenir un système efficace de maîtrise internationale des armements dans ces nouvelles circonstances.

Nous sommes à la croisée des chemins. Les actions de la Russie ont affaibli la crédibilité globale de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. En outre, nous constatons déjà des retombées de l'agression russe, en premier lieu dans l'espace de l'OSCE. La situation en matière de sécurité dans la région de l'OSCE sera débattue à Łódź, en Pologne, durant la réunion du Conseil ministériel au début du mois de décembre.

Enfin, il convient de préciser que la responsabilité des actions russes incombe également au Bélarus, qui a activement facilité l'action militaire de la Russie en mettant son espace aérien, son territoire et ses infrastructures à l'entière disposition de Moscou. Sans le soutien de Minsk, l'agression russe aurait été limitée, ce qui signifie que les dirigeants bélarussiens doivent être considérés comme complices. Dans ce contexte, nous devons nous préparer à une période d'instabilité qui s'accompagnera de nombreux défis internes et internationaux à relever. Nous devons rester réalistes dans nos évaluations, mais nous ne pouvons pas nous permettre de rester passifs. Nous devons défendre activement les valeurs et les engagements auxquels nous souscrivons tous.

**M<sup>me</sup> Lipana** (Philippines) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentantes de l'Indonésie (voir A/C.1/77/PV.19) et du Brunéi Darussalam au nom du Mouvement des pays non

alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), respectivement.

Les composantes internationales et régionales du régime de gouvernance mondiale sont tout aussi importantes pour la stabilité durable d'un ordre international ouvert, inclusif et fondé sur des règles, régi par le droit international et inspiré par les principes d'équité et de justice. Cela est vrai en matière de désarmement et de sécurité.

La dynamique régionale et l'évolution de mécanismes et d'institutions permettant de gérer les architectures de sécurité régionale devraient éclairer le processus d'élaboration de normes internationales. Dans notre région, la centralité de l'ASEAN et des mécanismes dirigés par l'ASEAN a facilité le renforcement de la confiance et la coopération régionale d'une manière inclusive et adaptée aux nuances propres à la région.

Nous restons attachés à la coopération régionale dans le cadre de l'ASEAN et du mécanisme dirigé par l'ASEAN, y compris dans le domaine de la réponse chimique, biologique, radiologique ou nucléaire et de la réduction du risque nucléaire. Nous rappelons que l'exercice de simulation sur les capacités de réaction aux incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, organisé par le Forum régional de l'ASEAN à Manille du 13 au 15 juin 2022, a été couronné de succès, de même que l'atelier virtuel du Forum régional de l'ASEAN sur la réduction des risques nucléaires, que les Philippines ont organisé conjointement avec l'Australie le 25 novembre 2020.

Nous réaffirmons l'importance de la lutte contre les mines dans le cadre de la réhabilitation nationale et du développement durable et nous saluons les efforts visant à promouvoir l'action dans ce domaine aux niveaux mondial et régional. Nous saluons le rôle joué par le Centre régional de lutte antimines de l'ASEAN en tant que centre d'excellence en matière de promotion des efforts de l'ASEAN visant à traiter la question des restes explosifs de guerre. Tout en appréciant le soutien des partenaires de dialogue de l'ASEAN et des partenaires extérieurs à cet égard, nous réaffirmons que l'assistance à la lutte contre les mines doit être entreprise en vue de développer les capacités nationales indépendantes des États touchés.

Dans leur communiqué commun publié en août 2022, les ministres des affaires étrangères de l'ASEAN ont pris note des discussions multilatérales en cours sur les questions émergentes concernant la paix et la sécurité internationales, y compris dans l'espace extra-atmosphérique. L'ASEAN participe activement aux travaux du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable.

Nous réaffirmons notre volonté de préserver l'Asie du Sud-Est en tant que région exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Avec d'autres États membres de l'ASEAN, nous réaffirmons notre volonté de continuer à collaborer avec les États dotés d'armes nucléaires et d'intensifier les efforts déployés par toutes les parties pour régler l'ensemble des questions en suspens, conformément aux buts et principes inscrits dans le Traité de Bangkok. Nous sommes favorables à la recherche de moyens de surmonter les différences, y compris la possibilité de faire appel à des experts des États dotés d'armes nucléaires.

Nous encourageons tous les États dotés d'armes nucléaires à poursuivre le dialogue entre eux et avec les États non dotés d'armes nucléaires en vue de convenir rapidement d'indicateurs de progrès et d'objectifs et de les mettre en œuvre pour assurer de nouvelles réductions du stock mondial de tous les types d'armes nucléaires, afin de les éliminer complètement et de diminuer le risque de leur emploi. Cela doit se faire par tous les moyens possibles, y compris par des mécanismes de consultation bilatéraux ou trilatéraux.

Nous affirmons que les approches mondiale et régionale en matière de désarmement sont complémentaires et que les deux démarches doivent être entreprises simultanément pour promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales. Toutefois, cette complémentarité est à double sens ; les mesures régionales doivent être complétées par le respect des normes et cadres mondiaux. Dans le domaine des armes nucléaires, nous soulignons donc que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste l'épine dorsale du régime mondial de désarmement, de non-prolifération et d'utilisation pacifique. Nous appelons toutes les parties à adhérer au Traité et à participer à un dialogue véritable en vue de débarrasser le monde des armes nucléaires.

**M. Zlenko** (Ukraine) (*parle en anglais*) : La délégation ukrainienne s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice. Nous souhaitons maintenant formuler les observations suivantes à titre national.

L'agression non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine est le plus grand défi à la paix et à la sécurité internationales depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En lançant une invasion massive contre une nation souveraine, la Russie a ouvertement porté atteinte non seulement à la Charte des Nations Unies et à l'ensemble de l'ordre international fondé sur des règles, mais aussi à tous les régimes de maîtrise des armements qui existent en Europe.

Au cours des dernières semaines, ce pays a intensifié ses attaques délibérées contre les civils et les infrastructures civiles de l'Ukraine, ainsi que contre les infrastructures énergétiques critiques du pays.

Depuis le 10 octobre, la Russie a lancé environ 300 attaques de missiles et de drones visant des installations énergétiques à Kyïv, Zaporizhzhia, Dnipro, Zhytomyr, Lviv, Poltava, Vinnytsia et dans d'autres villes ukrainiennes.

Ces attaques ont fait au moins 17 morts et 99 blessés parmi les civils. Près de 40 % des installations énergétiques ukrainiennes ont été endommagées ou détruites. Les centrales électriques, les centrales de chauffage, les transformateurs, les installations de stockage de pétrole, les dispositifs de distribution, les lignes électriques aériennes et d'autres équipements énergétiques dans l'ensemble du pays essuient presque quotidiennement les frappes des forces russes.

Dans ce contexte, il nous a été rapporté que la Russie a également commandé à l'Iran environ 2 000 drones « Shahed », ainsi que des missiles et d'autres drones.

Nous disposons également d'informations selon lesquelles la Russie prépare délibérément le terrain pour une catastrophe de grande ampleur dans le sud de l'Ukraine. Les terroristes russes ont posé des mines sur le barrage et les unités de la centrale hydroélectrique de Kakhovka, l'une des plus grandes centrales électriques d'Ukraine. Ce barrage retient quelque 18 millions de mètres cubes d'eau. Si des terroristes russes le font exploser, plus de 80 localités, dont Kherson, où vivent des centaines de milliers de personnes, se trouveront dans une zone d'inondation rapide.

La Fédération de Russie a fait de nombreuses allégations totalement fausses et sans fondement concernant la mise au point d'armes de destruction massive en Ukraine. Il y a quelques jours, la Russie a lancé une nouvelle vague de fausses accusations de ce type, notamment au sujet d'une prétendue bombe sale. Nous tenons à souligner que l'Ukraine est une fervente partisane du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous ne disposons pas de bombe sale et ne prévoyons pas d'en acquérir.

Les mensonges proférés par la Russie visent principalement à justifier la guerre d'agression à grande échelle qu'elle a déclenchée contre l'Ukraine. La Russie ne parvient pas à atteindre ses objectifs sur le champ de bataille et devient de plus en plus désespérée.

Il y a près de 28 ans, l'Ukraine a renoncé à son arsenal nucléaire en échange des garanties de sécurité confirmées par le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique et

la Fédération de Russie dans le Mémorandum de Budapest en rapport avec l'adhésion de notre pays au TNP.

Le Mémorandum de Budapest a été une mesure politique et juridique essentielle prise par le jeune État ukrainien dans le cadre des efforts internationaux du processus mondial de désarmement nucléaire. L'Ukraine s'est pleinement acquittée des obligations qui lui incombent au titre de cet accord en mettant en œuvre un ensemble de mesures de désarmement nucléaire multi-formes. Par la suite, la Russie a violé de manière flagrante les dispositions du Mémorandum de Budapest.

Il doit également être clair que la Russie a fait de fausses déclarations au sujet d'une catastrophe radiologique à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia. C'est pourtant ce pays qui utilise des munitions au phosphore, des mines antipersonnel interdites et tout l'arsenal des armes classiques contre les civils et les infrastructures civiles.

Pour terminer, nous demandons à la Fédération de Russie de mettre un terme à son agression contre notre pays et de retirer sans condition toutes ses forces et tous ses équipements militaires de l'ensemble du territoire de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Ce serait un premier pas essentiel vers le rétablissement de la sécurité et de la stabilité européennes, y compris l'architecture régionale de maîtrise des armements.

**M. Mohammad Khan** (Pakistan) (*parle en anglais*) : La communauté internationale a toujours reconnu l'importance des approches régionales pour régler les armes, instaurer la confiance et promouvoir la sécurité. L'Assemblée générale continue de renforcer la corrélation entre la paix, la sécurité et la stabilité aux niveaux international et régional.

Le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, les directives de la Commission du désarmement de 1993 et les résolutions de la Première Commission ont réaffirmé à maintes reprises la nécessité de suivre simultanément des démarches régionales et mondiales, notamment les accords conclus en matière de désarmement et de limitation des armements. La complémentarité des approches mondiales et régionales de la maîtrise des armements repose sur la reconnaissance du fait que la plupart des menaces à la paix et à la sécurité surviennent principalement entre États situés dans une même région ou sous-région.

En conséquence, l'ONU a élaboré et approuvé un certain nombre de principes fondamentaux pour définir ces approches. Les principes en question comprennent, premièrement, le maintien de l'équilibre des capacités de

défense des États au niveau le plus bas d'armements et de forces militaires ; deuxièmement, la responsabilité particulière des États militairement importants et de ceux qui sont dotés de vastes capacités militaires dans la promotion d'accords pour la sécurité régionale ; troisièmement, le droit à une « sécurité non diminuée au niveau d'armement le plus bas » ; et, quatrièmement, la poursuite des mesures de désarmement de manière équitable et équilibrée.

Plusieurs régions du monde ont bénéficié de l'application de ces principes et directives dans les domaines des mesures de réduction des risques liés à la maîtrise des armements classiques et des mesures de confiance, en particulier à l'échelle régionale et sous-régionale.

Au fil des ans, les mesures de confiance ont prouvé leur utilité et leur efficacité dans plusieurs régions et sous-régions, notamment dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et, plus généralement, de la paix et de la sécurité internationales.

Comme l'indiquent les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et les directives de la Commission du désarmement, les mesures de confiance au niveau régional doivent être adaptées aux spécificités de la région et doivent commencer par des accords simples sur la transparence, l'ouverture et la réduction des risques avant que les États concernés ne soient en mesure de prendre des mesures plus importantes en matière de maîtrise des armements et de désarmement.

Toutefois, quelles que soient les spécificités des différentes régions et les mesures prises par les États concernés pour instaurer la confiance, l'objectif ultime des approches régionales doit être de renforcer la paix et la sécurité régionales et mondiales. Les mesures de confiance sont importantes car elles peuvent conduire à la création de conditions favorables au règlement pacifique des problèmes et des différends internationaux existants et faciliter le règlement de tout problème susceptible d'entraîner un désaccord entre nations.

Toutefois, les mesures de confiance ne doivent pas devenir une fin en soi. Elles doivent être appliquées en parallèle avec des actions sérieuses axées sur le règlement pacifique des différends, conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Le règlement pacifique des différends conformément aux buts et principes inscrits dans la Charte et d'autres actions concrètes visant à apaiser les tensions régionales et à renforcer la confiance entre les États de la région peuvent créer un environnement politique propice à la promotion d'accords sur le désarmement et la limitation des armements.

En l'absence de progrès dans le règlement de différends sous-jacents et l'élimination des causes de la méfiance entre les États, l'utilité des mesures de confiance diminue. Ces dernières ne peuvent à elles seules se substituer à des mesures visant à un règlement pacifique des différends, ni constituer une condition préalable à ces mesures. Un équilibre stable des forces et des armements classiques est nécessaire pour assurer la stabilité stratégique, en particulier dans les régions marquées par des tensions. Prévenir la possibilité d'une attaque militaire lancée par surprise et éviter une agression restent des objectifs importants de la maîtrise des armements classiques.

Depuis plusieurs années, dans le cadre de l'ONU, le Pakistan mène des initiatives visant à promouvoir les objectifs de désarmement régional, de maîtrise des armements classiques et de mesures de confiance. La délégation pakistanaise présentera à la Commission des projets de résolution sur le désarmement régional, les mesures de confiance dans le contexte régional et sous-régional et la maîtrise des armements classiques aux niveaux régional et sous-régional (A/C.1/77/L.33, A/C.1/77/L.34 et A/C.1/77/L.35). Ces projets de résolution reconnaissent l'importance et la complémentarité des approches régionales et mondiales en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de renforcement de la confiance dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. Nous espérons que les États Membres continueront à appuyer l'adoption de ces projets de résolution cette année encore.

**M. Vorontsov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Depuis quelques années, la sécurité régionale dans diverses parties du monde connaît des bouleversements. Les tensions augmentent, les discours belliqueux se multiplient et les membres de ce qu'on appelle le parti de « la guerre planétaire » amplifient leurs activités. Nous assistons à une intensification des conflits régionaux en cours depuis longtemps et à l'apparition de nouvelles zones de tension. Les alliances militaires s'élargissent et deviennent plus agressives, et le principe fondamental de l'indivisibilité de la sécurité est violé de manière flagrante. Le déclin de la sécurité militaire en Europe s'explique par la politique de confrontation ouverte avec la Russie menée par les États-Unis et leurs alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), ainsi que par le travail de sape des fondements de la sécurité européenne et la démolition d'un système global et résilient de maîtrise des armements et de mesures de confiance qui était en place depuis de nombreuses années et avait fait la preuve de son efficacité.

Les États membres de l'OTAN continuent de renforcer leurs capacités militaires à proximité des frontières

de la Russie et améliorent leurs moyens opérationnels en termes de redéploiement des forces vers l'est. La politique agressive menée par les États-Unis et leurs alliés dans les pays post-soviétiques, ainsi que leur soutien persistant au régime néo-nazi de Kiev qui, continuent, pour la neuvième année maintenant, à décimer la population du Donbass avec un soutien actif de l'étranger : c'est tout cela qui nous a obligés à prendre les mesures les plus décisives possibles. Depuis longtemps, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour trouver une solution diplomatique et négociée à ce conflit, dans l'espoir que l'Occident s'en tiendrait à une approche prudente. Cependant, il a tout fait pour accentuer les clivages et déclencher une opération militaire.

Dans le même temps, les États-Unis envoient davantage d'armes et de renseignements en Ukraine. Une telle situation ne conduit pas seulement à des hostilités prolongées et à de nouvelles pertes en hommes et matériel, mais aussi à la perspective dangereuse d'une confrontation militaire directe entre la Russie et l'OTAN. Les dirigeants politiques et militaires de l'Ukraine, encouragés par les États-Unis, ont commencé à parler de la nécessité de vaincre la Russie sur le champ de bataille et, qui plus est, de la démembrer et de la détruire.

Dans de telles circonstances, nous ne pouvions ignorer la volonté de la population des territoires du Donbass et des territoires libérés de l'Ukraine, qui fera face à des représailles si les militants de Kiev reviennent, ce qui est arrivé par le passé. Le Président de la Russie a pris la seule décision possible pour soutenir la population du Donbass et des territoires libérés de l'Ukraine et leur volonté de rejeter l'autorité du Gouvernement néo-nazi de Kiev. Les référendums correspondants ont eu lieu du 23 au 27 septembre.

Depuis de nombreuses décennies, les États-Unis et leurs alliés du bloc militaire continuent de perturber et de démanteler les principaux accords sur la maîtrise des armements et les mesures de confiance. En 2003, Washington a unilatéralement mis fin au Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques. Au début des années 2000, les États-Unis ont refusé de ratifier l'accord sur l'adaptation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe.

Dans ce contexte, les appels ultérieurs à l'amélioration de la transparence par la poursuite de la modernisation du Document de Vienne, que nos collègues occidentaux répètent depuis de nombreuses années, semblent pour le moins insincères, voire carrément opportunistes. Par la suite, les États-Unis se sont engagés dans la voie de la destruction du Traité « Ciel ouvert », ce qui a conduit à leur retrait unilatéral sous un prétexte farfelu.

Nous croyons que dans les circonstances actuelles, il reste nécessaire de se concentrer sur la stricte mise en œuvre des accords existants, y compris le Document de Vienne de 2011. Il serait également utile de poursuivre l'application d'autres instruments de confiance et de prévisibilité militaire qui ont fait la preuve de leur efficacité.

Nous avons proposé à plusieurs reprises de nous mettre d'accord sur des mesures de désescalade, y compris une réduction des activités militaires le long de la frontière entre la Russie et les pays de l'OTAN, sur une base réciproque, et sur l'amélioration des mécanismes de prévention des incidents en mer et dans les airs, ainsi que des activités militaires dangereuses. Nous avons également évoqué la nécessité d'étendre la pratique de la signature de tels accords bilatéraux à tous les États maritimes et enclavés membres de l'OTAN.

Dans cette optique, nous sommes disposés à maintenir notre approche pragmatique s'agissant de notre participation dans le cadre du dialogue structuré de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

**M. Kim Song** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Le désarmement régional est d'une grande importance pour parvenir à un désarmement général et complet ainsi que pour garantir la paix et la sécurité internationales. Il est encourageant de constater que, dans de nombreuses régions du monde, les efforts se concentrent sur la création et la consolidation de zones dénucléarisées et que des mesures de désarmement bilatérales et multilatérales sont activement mises en œuvre pour répondre aux préoccupations mutuelles en matière de sécurité.

Si le désarmement régional se poursuit sans interruption et porte ses fruits, il conduira indubitablement au désarmement général et le monde deviendra plus pacifique et plus stable. Mais dans certaines régions, les armements sont renforcés à des fins géopolitiques, même au cœur d'une crise sanitaire mondiale qui dure depuis trois ans et qui a coûté la vie, un bien si précieux, à des millions de personnes et causé d'énormes pertes humaines et matérielles. Cette situation a suscité une grande inquiétude de la part de la communauté internationale.

La péninsule coréenne est l'une de ces régions. Il s'agit d'un des points les plus chauds du monde, où le risque de guerre plane constamment en raison des divisions territoriales et nationales causées par l'occupation militaire de la République de Corée par les forces américaines, qui dure depuis 80 ans.

La République populaire démocratique de Corée a déployé des efforts soutenus pour mettre en œuvre de nombreuses propositions de renforcement de la confiance

et de désarmement afin de désamorcer la grave crise de sécurité dans la péninsule coréenne et de garantir une paix et une stabilité durables. Mais les États-Unis ont répondu par une politique vicieuse et hostile à notre égard, ainsi que par des menaces nucléaires et du chantage, en menant divers types d'exercices militaires conjoints contre notre pays dans la péninsule coréenne et ses environs et en introduisant des actifs stratégiques et du matériel militaire de pointe en République de Corée.

En 1954, un an après l'armistice de Panmunjeom, les États-Unis ont organisé un exercice militaire conjoint, le « Focus Lens », le premier du genre. Ces dernières années, les États-Unis et la République de Corée ont mené de nombreux exercices militaires conjoints, sous différents noms de code, contre la République populaire démocratique de Corée dans la péninsule coréenne et dans son voisinage. Les exercices militaires conjoints étaient au nombre d'environ 110 en 2018, de plus de 190 en 2019, de plus de 170 en 2020 et de plus de 140 en 2021.

En juillet, les États-Unis ont déployé un chasseur furtif « F-35 » en République de Corée et un bombardier stratégique « B-2 Spirit » en Australie, sous prétexte de faire face à une situation d'urgence dans la péninsule coréenne. Du mois d'août à celui d'octobre, ils ont organisé des exercices militaires conjoints avec la République de Corée dans le cadre de l'opération « Ulchi Freedom Shield ». Du 26 au 29 septembre et jusqu'au début du mois d'octobre, les États-Unis ont mené des exercices militaires maritimes conjoints au large des côtes de la péninsule coréenne, avec la participation du porte-avions à propulsion nucléaire *USS Ronald Reagan*. Les États-Unis prennent aussi ouvertement des mesures dangereuses qui incitent à une course aux armements dans la région, notamment la prolifération nucléaire par le biais de l'AUKUS, le pacte de sécurité trilatérale entre l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis – et les ventes d'armes à Taiwan, qui se chiffrent en milliards de dollars.

Tout ce qui vient d'être dit montre clairement que les États-Unis sont les principaux responsables de l'érosion de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne et dans le reste de la région de l'Asie du Nord-Est. Cela montre que le désarmement dans la région ne pourra jamais être réalisé par des actions unilatérales.

Sur la base des idéaux d'indépendance, de paix et d'amitié, la République populaire démocratique de Corée renforcera à l'avenir les relations d'amitié et de coopération avec les pays qui adoptent une approche amicale à son égard, afin de créer des conditions et un environnement favorables au désarmement régional. Ce faisant, nous donnerons une impulsion au processus de désarmement

mondial et nous nous acquitterons de nos responsabilités et de nos obligations dans le cadre de la construction d'un monde prospère et pacifique.

**M<sup>me</sup> Lõhmus** (Estonie) (*parle en anglais*) : L'Estonie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne.

En ce moment même, la guerre fait rage dans notre région. La guerre sévit en Europe. La Russie, membre permanent du Conseil de sécurité, poursuit sa guerre d'agression contre l'Ukraine malgré la condamnation répétée de ses actions par l'Assemblée générale. Le vote du 12 octobre (résolution ES-11/4) rappelle avec force que l'écrasante majorité des nations défend la Charte des Nations Unies et s'oppose résolument à la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et son peuple.

L'intégrité territoriale est l'un des piliers essentiels de l'ONU, et le mépris violent par la Russie des frontières nationales et de la souveraineté de l'Ukraine ne peut être et ne sera pas accepté. Les menaces contre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance d'un État, sous quelque prétexte que ce soit, sont une menace pour nous tous. Nous exhortons la Russie à retirer immédiatement toutes ses troupes et tous ses équipements militaires de l'ensemble du territoire de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Nous déplorons la nouvelle campagne de lancement de missiles et de drones menée par la Russie pour cibler délibérément les civils et les infrastructures civiles en Ukraine. Ces attaques, qui constituent une violation flagrante du droit international humanitaire, sont menées à l'aide d'armes provenant d'Iran. Ces transferts d'armes constituent des violations de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Nous demandons instamment à toutes les nations de ne pas aider l'agresseur à commettre de tels crimes de guerre. Nous condamnons également l'implication continue du Bélarus, qui a maintenant mis en place une force conjointe avec la Russie dans le cadre de l'agression en cours contre l'Ukraine.

L'agression non provoquée de la Russie contre l'Ukraine a modifié l'architecture de sécurité européenne. Même avant la guerre, nous n'avons constaté aucune volonté de la part de la Russie de faire preuve d'ouverture et de transparence dans ses activités militaires, comme le prévoient les différents accords régionaux de maîtrise des armements, y compris au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Aujourd'hui, la Russie est passée d'un respect sélectif de ses obligations en matière de maîtrise des armements à une violation totale de la quasi-totalité d'entre elles.

Une telle attitude contraste fortement avec les principes que la Russie promet dans son projet de résolution intitulé « Renforcement et développement du système de traités et d'accords sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération » (A/C.1/77/L.66). Nous demandons à la Russie de s'engager à nouveau à respecter ces principes dans la pratique et de recommencer à s'acquiescer pleinement de ses obligations en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.

**M. Hossain** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.19).

Mon pays reconnaît l'importance vitale du désarmement et de la sécurité au niveau régional pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons la ferme conviction que les approches mondiale et régionale en matière de désarmement sont complémentaires et qu'elles doivent donc être suivies simultanément pour promouvoir la paix et la sécurité régionales et internationales.

Nous souscrivons à l'idée que le dialogue pacifique et la diplomatie restent les meilleures options pour ériger une architecture de sécurité régionale solide. Le renforcement de la coopération régionale, notamment la transparence et les mesures de confiance, reste essentiel pour un dialogue constructif. Fort de cette conviction, le Bangladesh a défendu avec ferveur le rôle important du désarmement régional dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Comme l'a énoncé le Secrétaire général dans son nouveau programme pour la paix, *Notre Programme commun* (A/75/982), nous devons travailler ensemble pour accroître nos efforts en faveur des initiatives régionales qui peuvent combler certaines des grandes lacunes de l'architecture mondiale de paix et de sécurité. Nous soutenons également sa proposition de placer les femmes et les filles au centre des politiques de sécurité régionales, nationales et locales.

Nous ajoutons notre voix à ceux qui soulignent la nécessité de créer des zones exemptes d'armes nucléaires en tant que mesure provisoire par la ratification des protocoles relatifs à tous les traités établissant de telles zones par les États dotés d'armes nucléaires, afin de maintenir une paix, une sécurité et une stabilité durables dans le monde.

Le Bangladesh réaffirme son plein appui à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive. À ce propos, nous nous félicitons de la tenue des première

et deuxième sessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, conformément à la décision 73/546. Nous appelons tous les États de la région à participer activement, lors de la troisième session de la Conférence, au processus de création de la zone.

Le Bangladesh accorde également une grande importance à l'octroi de garanties inconditionnelles et juridiquement contraignantes aux États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de telles armes par les États qui en sont détenteurs.

Nous reconnaissons le rôle utile joué par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique dans le désarmement régional. Nous encourageons les trois centres régionaux en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, et en Amérique latine à collaborer de manière étroite avec les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales pour promouvoir le dialogue et les mesures de confiance dans leurs régions respectives.

Dans un passé récent, le Centre a facilité le processus d'identification des éléments communs d'intérêt et de préoccupation entre les pays de notre région au cours des négociations sur certains traités concernant le désarmement. Nous nous réjouissons à la perspective de renforcer encore notre partenariat avec le Centre afin de nous acquitter, entre autres, des obligations découlant de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Le Bangladesh reste ouvert aux possibilités d'apprendre davantage des bonnes pratiques des autres pays de la région en matière de prévention de la prolifération des armes de destruction massive et de leur acquisition éventuelle par des terroristes ou d'autres entités non étatiques non autorisées.

Nous estimons que l'éducation en matière de désarmement contribue à modifier les attitudes fondamentales de la population et des décideurs politiques eu égard à la paix et la sécurité. Par conséquent, nous demandons au Centre régional d'intensifier ses efforts pour promouvoir et diffuser l'éducation et la recherche en matière de désarmement dans la région, en s'appuyant sur les ressources utiles dont il dispose. Cette année encore, mon pays est heureux de se porter coauteur du projet de résolution A/C.1/77/L.9 sur les centres régionaux, comme nous l'avons fait les années précédentes.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'engagement du Bangladesh à faire progresser les questions de désarmement régional avec ses partenaires de la région et d'ailleurs, considérant qu'ils font partie intégrante et essentielle de la construction d'un monde plus sûr et meilleur pour nous tous.

**M. Balouji** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.19).

Le nombre de conflits armés actifs qui ont eu lieu dans au moins 46 États en 2021 est tout simplement choquant. Huit de ces conflits ont éclaté dans le seul Moyen-Orient.

À l'heure actuelle, un cadre de sécurité régional est plus que jamais nécessaire dans notre région. Celle-ci est en feu, pour ainsi dire, et la présence d'acteurs extrarégionaux ainsi que l'ingérence dans les affaires de la région ne font qu'exacerber la situation.

À ce jour, notre région a été le théâtre de plusieurs guerres, de déploiements militaires étrangers massifs, du cauchemar de l'extrémisme et du terrorisme qui en découle et de l'accumulation dangereuse des armes les plus sophistiquées, ainsi que de l'agression et des projections de puissance de divers acteurs.

Dans la région elle-même, les budgets militaires excessifs et les importations d'armes par certains États restent alarmants. Sans surprise, les États-Unis sont le premier vendeur d'armes à certains pays de la région, notamment à un pays qui est le principal acheteur de ce type d'armement en termes de dépenses militaires. Dans ce contexte, nous ne devons pas cautionner le fait que le régime israélien compte sur l'aide militaire des États-Unis ainsi que sur l'appareil militaire agressif qu'il a créé, ce qui est une source chronique d'insécurité dans la région et au-delà.

L'une de nos plus grandes préoccupations est la prolifération des armes de destruction massive dans la région, à laquelle nous assistons. Le régime israélien est la seule entité de la région ayant refusé d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques. Pire encore, ce régime possède des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et menace d'autres pays d'annihilation nucléaire tout en bénéficiant du soutien inconditionnel des États-Unis, malgré les menaces qu'il fait peser sur la paix et la sécurité régionales.

En ce qui concerne les armements, les armes chimiques ont été fréquemment et massivement utilisées dans la région. Le besoin profond d'une solution globale à la menace des armes de destruction massive au Moyen-Orient, en particulier la création d'une zone exempte de ce type d'armes sur la base du TNP ou des processus de l'Assemblée générale, se heurte toujours à l'obstacle que constitue le régime israélien.

Des personnalités internationales telles que le Secrétaire général de l'ONU ont été invitées à tenir des consultations avec la République islamique d'Iran et l'Iraq, ainsi qu'avec d'autres États de la région, sur les mesures à prendre pour renforcer la sécurité et la stabilité de la région. Mon pays a non seulement apporté un soutien constant à la sécurité régionale et formulé certaines propositions pour renforcer la sécurité dans la région, mais il est également prêt à s'engager dans les futures consultations susmentionnées.

S'agissant du Plan d'action global commun (PAGC), il est essentiel de noter que le retrait des États-Unis de cet accord en 2018 et le refus de l'Administration américaine actuelle d'y adhérer à nouveau ont gravement porté atteinte aux efforts déployés à l'échelle mondiale en faveur de la non-prolifération nucléaire. Toutefois, nous avons toujours respecté nos engagements découlant du PAGC ainsi que de l'accord de garanties généralisées et avons coopéré avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Notre programme nucléaire est totalement pacifique et nous rejetons toute allégation ou approche politisée de cette question par quelque pays que ce soit. Les États-Unis, qui n'ont cessé de violer de nombreux accords, y compris le PAGC, n'ont aucun argument d'ordre moral leur permettant de faire des déclarations aussi inacceptables.

Nous réfutons toute affirmation selon laquelle la République islamique d'Iran aurait joué un rôle dans la guerre en Ukraine ou aurait manqué à ses engagements, et l'offre que nous avons faite de clarifier la question au niveau des experts est toujours d'actualité.

Nous avons le droit de satisfaire nos besoins sécuritaires et militaires, notamment en matière de missiles, dans le respect du droit international et en tant que membre souverain de la communauté internationale. En adoptant une approche politisée, aucun individu ou personnalité juridique ne peut nous refuser l'exercice de ce droit.

Enfin, nous avons besoin d'actions collectives de la part des pays de la région pour y établir un dialogue inclusif et un réseau de sécurité. Pour mener une politique étrangère équilibrée, active et intelligente, nous entretenons des relations courtoises avec nos voisins.

**M. Khaldi** (Algérie) (*parle en anglais*) : L'Algérie reste profondément attachée à la consolidation de la stabilité et de la sécurité au-delà de ses frontières, en travaillant étroitement avec les pays voisins pour un avenir meilleur pour tous les peuples de la région.

La région du Sahel est particulièrement touchée par le dangereux phénomène du commerce illicite des armes légères et de petit calibre qui, dans de nombreux pays, a

exacerbé des conditions de sécurité déjà précaires. Cela appelle, de notre point de vue, une réponse globale et multidimensionnelle basée sur un volet sécurité et un processus politique pour remédier aux causes profondes des différentes crises.

À cet égard, l'Algérie continue de contribuer aux efforts de l'Union africaine pour prévenir et combattre le terrorisme, notamment en accueillant et en soutenant deux institutions clefs de l'Union africaine, à savoir le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme, qui vise à orienter et à coordonner les activités de lutte contre le terrorisme dans toute l'Afrique, et le mécanisme de coopération policière de l'Union, l'Organisation africaine de coopération policière, qui constituent un atout important pour renforcer la capacité du continent à faire face aux menaces posées par le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires est non seulement une mesure de confiance, mais aussi une étape concrète vers l'élimination totale des armes nucléaires.

Mon pays, qui a été l'un des premiers États africains à signer et à ratifier le Traité de Pelindaba, continue d'appuyer fermement sa mise en œuvre à grande échelle. À cet égard, l'Algérie appelle les autres États à signer et à ratifier les trois protocoles annexés à ce traité.

En outre, nous réaffirmons l'importance vitale de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui reste une demande légitime et une priorité pour une paix durable tant au niveau régional que mondial.

Dans ce contexte, nous nous félicitons du succès de la deuxième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui s'est tenue en novembre dernier. Nous appelons toutes les parties invitées à participer de manière constructive à sa troisième session, qui se tiendra en novembre, afin de négocier un traité juridiquement contraignant permettant de mettre en œuvre la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

La délégation algérienne se félicite du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/77/131, intitulé « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée », qui présente les vues de différents États Membres sur les voies et moyens de renforcer la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée. Je saisis la présente occasion pour remercier les États Membres qui ont contribué à la mise en œuvre de la résolution 76/65.

Compte tenu de sa politique méditerranéenne fondée sur les principes de coopération, de bon voisinage et de respect mutuel, l'Algérie a l'honneur, comme les années précédentes, de soumettre à la Première Commission et à l'Assemblée générale, lors de cette soixante-dix-septième session, au titre du point 104 de l'ordre du jour, le projet de résolution A/C.1/77/L.24, intitulé « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée ». La délégation algérienne compte sur l'appui et le coparrainage de tous les États Membres pour l'adoption de ce texte, que l'on espère consensuelle cette année.

Pour terminer, nous nous associons aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.19) et du Groupe des États arabes dans le cadre de ce groupe de questions.

**M<sup>me</sup> Osoba** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : La stabilité régionale, fondée sur la compréhension mutuelle et le respect des responsabilités des voisins les uns envers les autres, est essentielle pour la paix mondiale. Nous sommes préoccupés par la situation dans plusieurs régions.

En Europe, la Fédération de Russie mène une attaque non provoquée, préméditée et barbare contre l'Ukraine. La dernière tentative du Président Poutine d'annexer illégalement le territoire ukrainien est une nouvelle violation du droit international et de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Les actions menées par la Russie vont à l'encontre des engagements pris par ce pays dans le cadre du Mémoire de 1994 concernant les garanties de sécurité liées à l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La désinformation orchestrée par la Russie au sujet de l'Ukraine et de ses partenaires, notamment les allégations infondées concernant des armes chimiques et biologiques, est déplorable. Le Royaume-Uni est profondément préoccupé par la mise en danger inconsidérée de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia par la Russie, dont les effets, à l'échelle régionale, pourraient être catastrophiques. Nous appelons tous les pays à rejeter les référendums, à soutenir l'Ukraine dans la défense de sa souveraineté et à demander à la Russie de désamorcer la situation en commençant par mettre un terme à son agression et en retirant immédiatement toutes ses forces de l'Ukraine.

Il s'agit de l'apogée du comportement agressif et déstabilisant affiché par la Russie à l'égard de ses voisins au cours des dernières années. Le recours, à deux reprises, aux agents neurotoxiques « Novitchok » a été confirmé, en Sibérie et à Salisbury. La Russie doit rendre des comptes pour ces utilisations d'une arme chimique

mise au point en Union soviétique et en Russie, notamment en donnant de véritables réponses à des questions fondamentales ; déclarer toutes les armes chimiques à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ; et, enfin, détruire les armes chimiques comme l'exige la Convention sur ce type d'armes.

Au Moyen-Orient, la stabilité régionale est mise à mal par le comportement de l'Iran, notamment par la mise au point de missiles balistiques, par le soutien militaire et financier qu'elle apporte à divers acteurs en violation des résolutions du Conseil de sécurité, par la prolifération de la technologie des missiles dans l'ensemble de la région et par l'accélération profondément préoccupante de son programme nucléaire. L'Iran a pris des mesures sans précédent pour accélérer son programme nucléaire, produisant de l'uranium enrichi, notamment de l'uranium hautement enrichi, à un rythme alarmant. Cette accélération va bien au-delà de toute justification civile plausible. Il est très préoccupant que l'Iran ait refusé de saisir la récente occasion diplomatique de parvenir à accord sur le Plan d'action global commun en continuant de poser des conditions qui dépassent le cadre de l'accord.

S'attaquer à l'emploi d'armes chimiques en Syrie reste une préoccupation grave et urgente. Le Mécanisme d'enquête conjoint de ONU-OIAC et l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC ont attribué au régime d'Al-Assad la responsabilité de huit attaques à l'arme chimique, d'autres attaques faisant l'objet d'une enquête. Le régime d'Al-Assad n'ayant pas pris les mesures nécessaires, les États parties ont voté en avril 2021 la suspension des droits de vote et des privilèges de la Syrie à l'OIAC jusqu'à ce que ce pays prenne les mesures nécessaires, notamment le règlement des questions en suspens concernant sa déclaration sur les armes chimiques. Nous appelons la Syrie à prendre ces mesures sans délai.

Le Royaume-Uni continue de soutenir la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, sur la base d'arrangements librement conclus entre tous les pays de la région. Nous avons participé aux Conférences de 2019 et 2021 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive en tant qu'observateurs et avons exprimé nos réserves quant à la crédibilité d'un processus qui n'inclut pas tous les États de la région. Nous avons constaté avec satisfaction que les contributions de la majorité des participants étaient constructives. Nous restons d'avis qu'un tel processus ne peut réussir que s'il repose sur un consensus et des accords librement conclus entre toutes les régions.

En ce qui concerne l'Asie, le Royaume-Uni est préoccupé par la poursuite de la mise au point de programmes nucléaires et balistiques illicites par la République populaire démocratique de Corée, qui s'est manifestée tout récemment, en septembre et octobre, par des tirs de missiles balistiques à longue portée, en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Nous appelons à la dénucléarisation complète et vérifiable de ce pays, et l'exhortons à engager un dialogue avec les États-Unis. Les sanctions visant les programmes illicites de la République populaire démocratique de Corée doivent continuer à être strictement appliquées par la communauté internationale.

Le Royaume-Uni reste préoccupé par le risque de malentendu entre l'Inde et le Pakistan. Nous encourageons les deux parties à engager un dialogue afin de réduire le risque d'erreur d'appréciation et de garantir l'existence d'un canal solide qui pourrait être utilisé pour apaiser les tensions.

Notre déclaration intégrale sera publiée en ligne.

**M. Ahmed** (Iraq) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, la délégation de mon pays voudrait s'associer à la déclaration faite au nom du Groupe des États arabes et à celle prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.19).

L'Iraq réaffirme son soutien aux efforts qui sont faits en faveur de la création de zones exemptes d'armes nucléaires, ce qui constitue une étape importante vers l'élimination totale de ce type d'armes et le renforcement de la confiance au niveau régional. Ces zones pourraient jouer un rôle déterminant dans la promotion et le soutien des régimes de désarmement et de non-prolifération nucléaires. En outre, la création de telles zones refléterait les valeurs auxquelles beaucoup cherchent à adhérer pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires meurtrières et d'autres armes de destruction massive.

Dans cette perspective, des actions doivent être coordonnées afin de soutenir tous les efforts visant à créer de telles zones afin de promouvoir la paix et la sécurité internationales et régionales.

La résolution sur le Moyen-Orient adoptée en 1995 représente le quatrième pilier du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et un fondement sur lequel la prorogation pour une durée indéterminée du TNP a été décidée. Elle constitue également une étape importante dans l'intensification des efforts visant à créer une zone dénucléarisée au Moyen-Orient. Cette résolution doit rester en vigueur jusqu'à ce que ses buts et objectifs soient atteints, car elle fait partie intégrante de la Conférence d'examen du TNP de 1995.

L'Iraq met à nouveau en garde contre les conséquences des tergiversations prolongées dans la mise en œuvre de la résolution de 1995, qui porteraient atteinte aux régimes de désarmement et de non-prolifération et saperaient également la crédibilité du Traité et son universalité.

L'Iraq demande à la communauté internationale en général et aux trois coauteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient en particulier d'assumer leurs responsabilités et de mettre en œuvre leurs obligations en ce qui concerne la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. La région n'est actuellement pas exempte d'armes nucléaires, car il n'est pas possible de vérifier les capacités militaires des installations nucléaires d'Israël, alors que toutes les installations nucléaires de tous les États de la région, à l'exception de l'entité israélienne, sont soumises au contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

L'Iraq est d'avis que la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient doit passer par certaines étapes préliminaires, notamment l'élimination des armes nucléaires par l'entité israélienne et son adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que la soumission de toutes ses installations nucléaires au système des garanties généralisées de l'AIEA, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité. Ces mesures sont nécessaires pour apaiser les tensions et aboutir à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires.

Pour terminer, l'Iraq appelle à intensifier les efforts pour soutenir la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, conformément à la décision 73/546 de 2018. L'Iraq se félicite des résultats de la première session de la Conférence, présidée par le Royaume hachémite de Jordanie, pays frère, et de la deuxième session, placée sous la présidence du Koweït, État frère. Nous appelons toutes les parties concernées à assurer le succès de la troisième session, qui se tiendra en novembre. Nous soulignons notre position en demandant que ces efforts soient déployés parallèlement aux actions menées par l'ONU, conformément à la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 1995 et aux résolutions ultérieures y afférentes.

**M. Abd Aziz** (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe aux déclarations faites par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (A/C.1/77/PV.19) et par la représentante du Brunéi Darussalam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Dans le cadre de la progression constante de la communauté internationale vers un monde dénucléarisé, les zones exemptes d'armes nucléaires jouent un rôle crucial pour prévenir la menace ou l'emploi de ces odieux outils de guerre et de destruction.

Alors que l'architecture mondiale du désarmement et de la non-prolifération est confrontée à de profonds défis, les zones exemptes d'armes nucléaires créées par les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok et Pelindaba et le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, ainsi que le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, sont essentiels pour garantir la paix, la sécurité et le développement durable pour tous.

L'utilité de ces zones a été démontrée de manière éclatante à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenue en 2022, et à l'occasion de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Lors de ces deux manifestations, les États parties ont souligné que les zones exemptes d'armes nucléaires sont des éléments charnières de nos efforts collectifs pour libérer le monde du spectre que fait planer la possession continue d'arsenaux nucléaires par une poignée de privilégiés. Le fait, sans précédent, que deux conférences d'examen consécutives du TNP n'aient pas réussi à adopter un document final de fond souligne davantage encore la nécessité de créer des zones exemptes d'armes nucléaires, en particulier dans un contexte marqué par un regain de tensions géopolitiques, par des envolées verbales sur le nucléaire et par des pressions sur le système multilatéral.

Dans notre propre région, cette année marque le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, ou Traité de Bangkok. La Malaisie estime que l'espoir suscité par la création d'une telle zone et les idéaux de l'ASEAN qu'elle incarne ne pourront pas être réalisés tant que le protocole au Traité n'aura pas été signé et ratifié par les États dotés d'armes nucléaires. L'absence de garanties négatives de sécurité juridiquement contraignantes de la part des puissances nucléaires n'augure rien de bon pour la paix et la sécurité régionales.

La Malaisie réaffirme donc qu'il est impératif d'intensifier les efforts déployés par les États parties au Traité de Bangkok et les États dotés d'armes nucléaires pour régler toutes les questions en suspens, conformément aux objectifs et principes inscrits dans le Traité, aux fins de la signature et de la ratification de son protocole dans les plus brefs délais. Nous nous réjouissons à la perspective de la poursuite du dialogue entre l'ASEAN et les États

nucléaires à cet égard. Nous avons déjà perdu un temps précieux en un quart de siècle, et le progrès ne peut être reporté indéfiniment. Nous continuerons à travailler avec les autres États membres de l'ASEAN pour maintenir l'intégrité et la crédibilité de la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, conformément aux aspirations des dirigeants de l'Association.

La Malaisie soutient pleinement l'objectif d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous réaffirmons qu'il faut créer rapidement au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale adoptées par consensus. Nous ne devons pas non plus perdre de vue la résolution du TNP de 1995, sur le Moyen-Orient, qui reste pleinement valable, et la responsabilité particulière qu'ont les États coauteurs de la mettre en œuvre.

La Malaisie se félicite de la tenue, conformément à la décision 73/546, de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, sous la présidence de la Jordanie, en 2019, ainsi que de la deuxième session de la Conférence, présidée par le Koweït, en 2021.

La dimension régionale des questions de désarmement et de sécurité dans toute une gamme de domaines mérite une attention soutenue. Nous devons redoubler d'efforts et nous engager à prendre des mesures urgentes et résolues pour renforcer le désarmement et la sécurité dans la région. La Malaisie, avec ses partenaires d'Asie du Sud-Est et d'ailleurs, restera activement engagée dans le dialogue et les initiatives multilatéraux, indispensables pour relever les défis actuels.

**M. Hamed (Niger) :** Ma délégation souscrit aux déclarations prononcées par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.19) et par la République fédérale du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/77/PV.16), et souhaite faire les observations ci-après à titre national.

À l'instar des pays voisins, le Niger est confronté aux agissements des terroristes et des groupes criminels qui écument et endeuillent l'espace sahélo-saharien. Selon un décompte récent du Centre d'études stratégiques de l'Afrique, grâce aux armes légères et de petit calibre (ALPC) et aux engins explosifs improvisés, les groupes armés non étatiques font en moyenne 1 500 victimes par an dans la région du Sahel central, ces dernières années.

Dès lors, il est clair que la moitié des victimes du terrorisme dans le monde est enregistrée en Afrique subsaharienne. Aussi, il ressort des rapports du Secrétaire général que les ALPC constituent une entrave à la paix, à la sécurité et au développement durable. Les conflits armés, dans lesquels elles jouent un rôle fondamental, sont devenus plus dévastateurs et ont des effets disproportionnés et préjudiciables pour les populations civiles, dont les femmes et les enfants.

Ainsi, tout en soutenant les efforts multilatéraux déployés à cet égard, mon pays considère que la maîtrise de la prolifération des armes légères et de petit calibre au niveau régional demeure une question primordiale pour la paix et la sécurité au Sahel. C'est pourquoi ma délégation soutient toutes les initiatives visant à aboutir à un contrôle plus efficace de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, à travers leur surveillance, leur marquage et l'utilisation des outils internationaux de traçage et de toutes les réglementations en vigueur, dont le Traité sur le commerce des armes, que mon pays a ratifié le 24 juin 2015. Toutes ces mesures peuvent contribuer à éviter que ces armes tombent entre les mains de groupes armés non étatiques, comme c'est le cas aujourd'hui au Sahel.

Soucieux de préserver la paix aux niveaux international, régional et sous-régional, le Niger a souscrit à la quasi-totalité des instruments juridiques relatifs aux armes classiques et à la non-prolifération. Le Niger est également partie à toutes les recommandations et résolutions sur les armes, dont la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Au niveau régional, le Niger a signé, depuis le 11 avril 1996, le Traité de Pelindaba sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Il a également adhéré à la Déclaration de Bamako du 1<sup>er</sup> décembre 2000 sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères, ainsi qu'à l'initiative de l'Union Africaine « Faire taire les armes en Afrique ».

Au niveau sous-régional, notre pays adhère à la Convention de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, ainsi qu'à son moratoire.

Au niveau national, le Niger s'est doté depuis 1994 de la Commission nationale pour la collecte et le contrôle des armes illicites pour répondre aux impératifs nationaux de contrôle des armes. Cette commission a été ensuite érigée en autorité nationale et point de contact national en matière de désarmement et de contrôle des armes conventionnelles et non conventionnelles. La Commission nationale a mené des actions de sensibilisation et

d'information à grande échelle sur les effets négatifs de la possession illicite d'armes légères, pour renforcer les capacités des forces de l'ordre en matière de police de proximité, de sécurité physique et de gestion des stocks. Au regard de la menace que constituent les ALPC et les mines antipersonnel, la Commission a également conduit plusieurs projets de déminage/dépollution et de collecte d'armes illicites sur le terrain. Ces actions ont permis la récupération de plusieurs armes et munitions, dont des mines antichar et antipersonnel.

Pour conclure, le Niger réaffirme son ferme soutien à toutes les initiatives multilatérales de désarmement et nourrit l'espoir que les travaux de cette session seront une avancée significative dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération des armes classiques.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Comme indiqué précédemment, la cérémonie de remise des diplômes du Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement pour 2022 doit débiter dans quelques minutes dans cette salle de conférence. Comme à l'accoutumée la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, s'adressera aux lauréats. À cette fin, et conformément à la pratique établie, je vais maintenant suspendre la séance. Je demande à toutes les délégations de bien vouloir rester à leur place pour la cérémonie afin de féliciter et d'encourager nos jeunes collgues.

*La séance, suspendue à 12 h 30, est reprise à 12 h 46.*

**M. Almarar** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : La délégation des Émirats arabes unis s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des États arabes, et à celle prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.19).

Le monde continue d'être le théâtre de conflits et de menaces régionales qui portent atteinte au système de désarmement et de sécurité internationale. Le Moyen-Orient est, notoirement, l'une des régions où des efforts intenses sont nécessaires pour atteindre les objectifs de désarmement et de sécurité stable. C'est pourquoi mon pays attache la plus grande importance à toutes les actions menées pour faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Pour mieux promouvoir ces efforts, les Émirats arabes unis soutiennent l'initiative prise par l'ONU de convoquer la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous avons participé à ses première et deuxième sessions et nous nous réjouissons à

la perspective de participer à la troisième, qui se tiendra en novembre sous la présidence de la République libanaise. C'est l'occasion pour mon pays d'exhorter toutes les parties invitées à participer à la Conférence à s'engager de manière constructive dans des négociations visant à conclure un traité contraignant afin de garantir la paix et une sécurité stable à l'échelle régionale et internationale.

Les Émirats arabes unis déplorent une nouvelle fois que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'ait pas pu adopter son document final. Nous soulignons à cet égard la nécessité pour toutes les parties à la prochaine conférence d'examen d'obtenir des résultats concrets et de prendre des mesures sérieuses en vue de la mise en œuvre du plan d'action convenu en 2010. En outre, il faut entreprendre un examen d'ensemble des trois piliers du Traité. Mon pays exhorte également tous les États parties à prendre part à un dialogue constructif visant à atteindre les objectifs du TNP.

Concernant les derniers événements survenus dans la péninsule coréenne, les Émirats arabes unis condamnent les tirs de missiles balistiques, notamment au-dessus du territoire japonais. Nous réitérons notre appel à toutes les parties pour qu'elles adhèrent à nouveau au TNP, qu'elles signent le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et qu'elles respectent les résolutions internationales pertinentes afin de parvenir à la sécurité et à la stabilité dans la péninsule coréenne.

Les Émirats arabes unis soulignent leur attachement au Traité sur la non-prolifération. Nous insistons également sur le droit des États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Mon pays est un modèle régional de respect du principe de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Depuis notre adhésion à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en 1976, nous avons continué à coopérer avec l'Agence et à participer activement à ses activités conformément à nos priorités nationales de développement dans divers secteurs et à notre « vision du centenaire » à l'horizon 2071, qui vise à élever notre pays au rang des meilleurs.

Pour terminer, mon pays appelle tous les États Membres à se conformer aux critères de l'AIEA et à prendre les mesures supplémentaires nécessaires pour renforcer la confiance, la coopération et la transparence dans le cadre de leurs activités nucléaires, d'une manière qui donnerait une image positive de leur comportement dans la région.

**M. Dvali (Géorgie) (*parle en anglais*) :** Garantir la paix et la sécurité régionales est essentiel pour parvenir à la paix au niveau mondial. Aujourd'hui, nous assistons dans le monde entier à une intensification des conflits

régionaux, ce qui remet en cause la paix mondiale. Cependant, le plus grand défi actuel est l'agression militaire massive, non provoquée et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine, qui démontre clairement comment un conflit régional peut avoir des implications internationales et provoquer une grave crise mondiale.

Dans le contexte de cette problématique, nous souhaitons appeler l'attention de la Première Commission sur la situation dans la région de la mer Noire qui, depuis de nombreuses années, est particulièrement exposée à la militarisation, en violation flagrante de toutes les règles et normes internationales. L'agression de la Russie contre l'Ukraine a anéanti tous les efforts régionaux et internationaux considérables déployés ces dernières années pour renforcer la sécurité dans la région de la mer Noire et exposé cette région à des risques sans précédent, mettant en péril la sécurité européenne et mondiale.

La mer Noire représente une voie de transit historique entre l'Europe et l'Asie, mais elle est aujourd'hui sérieusement menacée d'être bloquée pour des activités d'import-export essentielles, ce qui met en péril non seulement toute la région concernée, mais aussi la sécurité internationale dans son ensemble. Nous savons tous que le blocus russe de la mer Noire a conduit le monde au bord d'une crise mondiale de la sécurité alimentaire.

Il est évident que de nouvelles réalités politiques et de sécurité émergent dans la région de la mer Noire. Dans ce contexte, je voudrais appeler l'attention de la Commission sur la poursuite des actions illégales menées par la Russie à notre égard. Aujourd'hui, la Russie continue d'exercer un contrôle effectif sur 20 % du territoire géorgien du fait de sa présence militaire illégale dans les régions occupées de notre pays, en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies.

L'arrêt rendu récemment par la Cour européenne des droits de l'homme établit clairement la responsabilité juridique de la Russie pour les violations du droit international et des droits de l'homme commises pendant la guerre d'août 2008 et tout au long de son occupation de régions géorgiennes. L'arrêt de la Cour démontre une fois encore sans équivoque le caractère illégal de l'occupation par la Fédération de Russie de territoires géorgiens internationalement reconnus.

Parallèlement, la Russie intensifie le processus d'annexion des deux régions illégalement occupées, en renforçant la démarche dite de « frontiérisation » et en continuant à enlever et à détenir illégalement des citoyens géorgiens, ainsi qu'en entérinant la fermeture de la ligne d'occupation et en imposant des restrictions à la liberté

de circulation. Toutes ces activités constituent une violation flagrante des principes fondamentaux du droit international et contreviennent aux obligations internationales de la Russie au titre de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008, conclu sous l'égide de l'Union européenne. Pendant ce temps, aucune présence internationale n'est autorisée dans les territoires occupés.

La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, la militarisation excessive de la région de la mer Noire et la poursuite de l'occupation illégale de territoires de pays souverains sont des problèmes qui ne peuvent être confinés à l'intérieur de frontières régionales, mais qui ont des implications plus larges pour la sécurité mondiale. Par conséquent, nous pensons qu'il s'agit là du principal défi auquel est confrontée la communauté internationale, un défi auquel il convient d'opposer une réponse stratégique résolue et cohérente et un engagement international renforcé.

**M. Alhashim** (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Bureau, nos sincères remerciements pour votre conduite efficace des travaux de la Première Commission au cours de la présente session.

Le Koweït s'associe aux déclarations faites par la délégation de l'Indonésie, pays ami, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.19) et par la délégation de la République d'Iraq, pays frère, au nom du Groupe des États arabes.

L'État du Koweït réaffirme sa position inébranlable sur les questions de non-prolifération et de désarmement sous toutes leurs formes. Nous saluons tout progrès réalisé dans ce domaine en vue d'éliminer le risque de déclenchement d'une guerre. L'année dernière, les dépenses militaires ont dépassé les 2 000 milliards de dollars. Il est donc nécessaire de mettre les ressources humaines, économiques et intellectuelles au service d'objectifs pacifiques.

Dans ce contexte, nous saluons les efforts déployés dans le domaine du désarmement régional, au premier rang desquels figurent les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le Pacifique Sud, en Asie du Sud-Est, en Afrique et en Asie centrale. À cet égard, l'État du Koweït demande qu'il en soit de même au Moyen-Orient, en application de la résolution adoptée par la Conférence

des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 1995. Cette résolution fait partie intégrante de l'accord de prorogation du Traité pour une durée indéfinie.

Le Programme de désarmement du Secrétaire général a décrit ces zones comme des outils importants qui illustrent la complémentarité des actions menées à l'échelle mondiale et régionale et ajoutent une grande valeur aux efforts collectifs pour parvenir à un monde plus pacifique et plus stable. Le Koweït attend avec intérêt la troisième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui se tiendra en novembre sous la présidence de la République libanaise, pays frère.

Nous souhaitons souligner que la deuxième session, tenue sous la présidence de l'État du Koweït, a permis d'adopter le règlement intérieur de la Conférence et de créer un comité de travail informel chargé de poursuivre les consultations intersessions.

Mon pays insiste également sur la nécessité pour Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de placer ses installations nucléaires sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En ce qui concerne les efforts déployés sur le plan international, l'État du Koweït salue les mesures prises par les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie, en Afrique et en Amérique latine, ainsi que leur rôle dans la promotion de la sécurité régionale et la lutte contre le commerce illicite des armes. Nous renouvelons notre soutien aux résolutions de l'ONU sur le désarmement régional.

Pour terminer, mon pays maintient avec conviction ses appels à renforcer les traités en vigueur dans le domaine du désarmement. L'État du Koweït appuie donc les efforts multilatéraux visant à garantir l'universalité des traités de désarmement et de non-prolifération.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Koweït pour ses paroles aimables à mon endroit.

Nous sommes arrivés au terme du temps qui nous était imparti.

*La séance est levée à 13 heures.*